

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20 heures 35, sous la présidence de M. Michel ROUSSY, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer cette séance de notre Conseil Communautaire. Je vais commencer par faire l'appel habituel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent

M. CORNET Roland : présent

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy, suppléé par M. Louis ESTEVES

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEURY Delphine : absente, représentée par Mme Anne SOULA

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : absent, représenté par M. Michel ROUSSY

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : absent, représenté par M. René PAGIS

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme Christelle CHASTEL
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : absent, représenté par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Ginette APCHIN
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : absent, représenté par M. Henri MANHES
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : absente, représentée par M. Jean-Pierre ROUME
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Merci.

INSTALLATION DE MADAME DELPHINE FLEURY EN REMPLACEMENT DE MADAME JOSIANE COSTES, CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Nous avons le plaisir d'installer, malgré son absence, Delphine FLEURY qui est la nouvelle Conseillère Communautaire, en remplacement de Josiane COSTES, puisque le Maire d'Aurillac nous a fait savoir que les mouvements avaient eu lieu au sein de son Conseil Municipal. C'est donc Delphine FLEURY qui remplace Josiane COSTES, que nous accueillerons – et nous lui souhaiterons la bienvenue – physiquement et directement lors de la prochaine séance. Elle est représentée aujourd'hui par Anne SOULA.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Quelques informations avant d'examiner l'ordre du jour.

Sur le plan de notre rentrée locale, je dirai que nous avons une rentrée active avec un certain nombre de sujets ou d'événements qui marqueront, de façon positive pour certains et de façon un peu plus compliquée pour d'autres, cette rentrée.

Sur le plan des événementiels, nous avons le Salon de l'Habitat qui s'est terminé aujourd'hui avec une augmentation, si j'en crois ce que Charly DELAMAIDE nous a dit, de plus de 1 500 entrées par rapport à l'an passé. Probablement que le fait d'avoir adjoint l'agriculture au salon a généré une affluence plus importante et aussi, de mon point de vue, il y a eu un agencement du salon plus efficace que l'année passée ; ce qui fait que nous avons quelque chose de tout à fait positif.

Deuxième événement : la rentrée étudiante. Vous avez pu, pour certains, participer ou être informés de nos deux journées étudiantes qui se sont déroulées, comme c'est maintenant la tradition, avec un nombre important de jeunes gens et de jeunes filles qui ont pris en main, je pense, complètement cette manifestation et qui ont pu bénéficier de l'engagement des agents de la Communauté d'Agglomération et de la Ville d'Aurillac. Tout cela a été marqué par un dernier spectacle tout à fait remarquable dont nous avons bénéficié sur l'espace Michel Crespin. Ils n'ont donc plus maintenant qu'à travailler.

L'autre événement important pour nous, c'est la restructuration du réseau urbain et périurbain de STABUS qui a valu quelques légères perturbations dans la phase d'ouverture de ce nouveau réseau pour différentes raisons. D'abord, la communication n'arrive aux gens que lorsqu'ils se sentent directement concernés, et donc certains se sont retrouvés avec un bus qui était parti trois minutes avant. Tout cela va rentrer dans l'ordre sur ce plan-là, dès que l'on commence à reprendre ses habitudes. Il y a eu quelques difficultés peut-être un peu plus structurelles, mais qui se sont résorbées, c'est le retard que nous avons eu dans un certain nombre de cas, notamment vers le lycée Jean Monnet où, les premiers jours, les professeurs ont attendu certains élèves pendant 5 à 10 minutes du fait sans doute de la rentrée et de l'afflux de véhicules, avec les sens de circulation notamment sur la rue Paul Doumer qui avaient changé et les gens n'y étaient pas forcément préparés. Cela aussi, je pense que cela va rentrer dans l'ordre.

Vous avez vu – et c'est le deuxième événement important – que depuis ce soir l'Avenue des Pupilles n'a qu'une voie rentrante vers le centre-ville d'Aurillac. A partir de demain, je pense que, là aussi, il va y avoir quelques perturbations. Pourquoi y a-t-il ce changement ? Vous le savez, c'est parce que la Communauté d'Agglomération intervient sur l'ovoïde, sur l'ensemble du secteur Avenue des Volontaires/Avenue des Pupilles. C'est un chantier qui va durer un an, qui nous coûte 4 M€ et qui va permettre d'avoir un réseau d'assainissement sur cette partie avec un ovoïde refait à neuf, qui repartira pour plusieurs générations. Mais, pour intervenir, il faut malheureusement faire des ouvertures au-dessus de l'ovoïde, et pour être au-dessus de l'ovoïde Avenue des Pupilles, il faut être à cet endroit-là ; nous nous en serions bien passés. Les deux autres ouvertures de voies ne gêneront pas ; vous en avez une – que vous avez peut-être vue – sous le viaduc et une autre qui sera sur l'espace vert à côté du Mc Do, donc pas sur la voie circulée.

L'Avenue des Volontaires reste à deux voies ; il n'y a donc pas de difficulté de circulation, si ce n'est qu'il va y avoir un léger engorgement à l'entrée de l'Avenue des Pupilles, qu'il va falloir que les Aurillacois et les habitants de l'Agglomération prennent en compte dans leurs circulations.

Nous allons sans doute avoir encore une semaine où les choses vont bouger un petit peu.

Une autre information que je voulais vous donner rapidement, c'est le fait que vous avez reçu sans doute – ou c'est en train de partir – des invitations pour les réunions publiques concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Vous savez que nous en sommes au stade du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Quatre réunions publiques sont prévues, et je remercie la presse de se faire l'écho de ces réunions auprès de ses lecteurs, parce qu'on se plaint toujours que les gens ne sont pas informés.

Nous avons des réunions publiques ; nous espérons que nous refuserons du monde à ces réunions qui sont particulièrement intéressantes et qui auront lieu le 3 octobre au Centre des Congrès à Aurillac, le 4 octobre à Saint-Simon, le 10 octobre à Naucelles et le 18 octobre à Vézac.

Vous savez que ce document doit être aussi débattu en Conseil Municipal. Je vous invite donc à donner cette information à vos conseillers municipaux. Cela évite de faire un débat dans chaque conseil municipal un peu long et cela permet à vos conseillers municipaux d'avoir une information directe par nous-mêmes et par le bureau d'études qui est là et qui présente de façon très pédagogique l'étape qui est importante, qui est ce PADD, et vous allez recevoir cette petite plaquette.

Quelques informations plus générales sur le plan des financements de nos collectivités. Les informations tombent là un peu tous les jours.

Nous avons de bonnes nouvelles concernant les 12 milliards d'euros qui étaient annoncés comme demandés en diminution sur les collectivités territoriales. Tout cela a été, si j'ai bien lu, intégré dans la prise en compte d'une augmentation régulière des dépenses dans les années futures acceptable au niveau de 1,2 %, et donc le calcul se fera en fonction de ce glissement prévisionnel des dépenses. L'État a indiqué qu'il passerait des contrats avec les collectivités pour rester dans ce taux-là. Les collectivités concernées sont les communes de plus de 50 000 habitants et les communes de plus de 150 000 habitants, la CABA n'est donc pas concernée à ce stade,. En résumé, pour nous, il n'y a aucune contractualisation à passer avec l'État ; c'est plutôt une bonne nouvelle dans ce domaine-là puisqu'effectivement nous ne sommes pas dans ces tranches-là, et donc nous aurons une relative marge de manœuvre, mais comme nous sommes des gens sérieux, nous ne dépasserons pas l'augmentation de 1,2 %. Nous n'aurions donc pas eu de difficultés dans ce domaine-là, mais enfin nous serons en dehors de ces dispositifs.

Je donne l'information également que je viens d'avoir sur l'aide à l'investissement pour les collectivités et sur les dotations. Le global arrive à + 0,4 %, soit + 400 M€ par rapport aux dotations de l'année dernière. C'est donc plutôt une bonne nouvelle. J'ai les détails que vous pourrez retrouver. Les chiffres en soi, ce n'est pas très parlant, il faudrait voir les tendances. C'est 996 M€ pour la DETR, 665 M€ pour le FSIL, 150M€ pour la dotation pour les Quartiers Prioritaires relevant de la Politique de la Ville, et 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale, et le FPIC reste à son montant de l'an passé. Retenons une stabilité, voire une très légère augmentation de l'ensemble des dotations ou des fonds qui peuvent nous permettre d'investir dans nos collectivités. C'est à vérifier, ce sont des nouvelles tout à fait récentes.

Un point aussi que vous allez trouver dans les délibérations. Je vous proposerai, après en avoir parlé en réunion de Bureau, de faire un versement de solidarité au profit des habitants de Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Irma. Vous savez que les chaînes de radio continue et de télévision continue sont passées sur autre chose, mais les problèmes demeurent. Nous vous proposerons, dans la décision modificative que présentera Daniel FABRE, de faire comme nous l'avons fait je crois au moment du tsunami, c'est-à-dire d'allouer une aide de 5 000 €, via la Fondation de France puisque c'est la Fondation de France qui est en charge, entre autres, en lien avec l'Association des Maires et des Communautés, de ce recueil de fonds. Je pense que c'est aussi de notre part le moyen de marquer notre solidarité et de relativiser nos problèmes par rapport aux problèmes de ces régions-là qui sont vraiment soumises à des phénomènes naturels tout à fait dramatiques.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2017

Je dois faire adopter le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarques. Je peux le mettre au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 est adopté à l'unanimité. Merci. Je vous propose que nous engagions l'examen des délibérations. Vous avez sur table – c'est une légère modification par rapport à l'ordonnancement de nos délibérations en groupe A et en groupe B –, au titre du développement économique et de l'enseignement supérieur, la convention de partenariat « Centre-Ville de Demain » entre la Caisse des Dépôts, la Ville d'Aurillac et la CABA.

Nous avons, dans un premier temps, prévu de mettre cette délibération en groupe A. Il se trouve que nous avons retravaillé le document parce que les choses se sont enclenchées relativement rapidement, et les tableaux qui étaient prévus dans la première mouture ne sont plus à jour. Nous allons donc vous présenter cela de façon plus précise, et il y a eu une demande de M. MOINS de faire en sorte que cette délibération passe dans le groupe B. C'est donc bien volontiers que nous allons prendre l'attache de Pierre MATHONIER pour qu'il nous présente cette délibération.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous allons retirer du groupe A la délibération que je viens d'évoquer, et nous reviendrons ensuite à celle-ci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ou des remarques sur les délibérations du groupe A ? Monsieur PAGIS, vous avez la parole.

M. PAGIS.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste remercier les services de la Communauté d'Agglomération et de la STABUS qui ont aidé le CCAS d'Aurillac à résoudre un problème qui était assez crucial pour le Clos des Alouettes, qui est un endroit qui prend progressivement son envol. Il y avait un problème à régler qui était important, c'était le problème du transport. C'était vraiment difficile, cela coûtait cher et cela réduisait un peu notre efficacité. Grâce à un travail qui a été fait en liaison avec la Directrice du CCAS et les services de la STABUS et de la Communauté d'Agglomération, nous sommes arrivés à un résultat que, personnellement, je qualifierai d'assez remarquable, et j'espère que les résultats seront au niveau de nos espérances. Vraiment, je trouve que cette approche qui a été faite avec vos services mérite un coup de chapeau et un remerciement, et j'y tenais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Effectivement, c'est le signe que le Clos des Alouettes est un équipement qui répond à des besoins. Il monte en charge et en puissance. Le système qui était un système un peu provisoire de lancement méritait d'être revu dans l'intérêt du service offert aux résidents qui bénéficient de l'accueil au Clos des Alouettes et pour les raisons de maîtrise des coûts. Effectivement, grâce à notre opérateur STABUS et à la bonne volonté du Directeur et de ses équipes nous avons réussi, je crois, à trouver une solution qui est économiquement et pratiquement bien meilleure que ce qui était en place jusqu'à présent.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je peux mettre les délibérations du groupe A aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Merci.

Nous engageons maintenant l'examen de la délibération n° 1. Pierre, tu as la parole.

DÉLIBÉRATION N°1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONVENTION DE PARTENARIAT « CENTRE-VILLE DE DEMAIN » ENTRE LA CAISSE DES DÉPÔTS, LA VILLE D'AURILLAC ET LA CABA
Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération fait état d'une convention de partenariat qui sera signée entre la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération et la Ville d'Aurillac.

La Caisse des Dépôts, dans la poursuite de ses missions d'intérêt général, a souhaité accompagner les villes moyennes - dans le cadre de contrats « Centre-Ville de Demain » - dans les différents projets qu'elles peuvent mener. Cette initiative remonte à 2015 ; je pense que c'est le Ministre BAYLET qui avait proposé à l'époque ce type de partenariat, la problématique des villes moyennes étant souvent identique, à savoir : des problèmes de démographie dans les centres-villes et de vieillissement de la population, des éventuels problèmes de vacance et la nécessité dans les centres-villes historiques de concilier à la fois la mixité sociale et parfois une certaine paupérisation de la population.

Dans le cadre de cette démarche de « Centre-Ville de Demain », les problématiques étaient transversales. Elles nécessitaient d'analyser toute la stratégie de la ville faite pour lutter contre ces difficultés. Il y a à la fois une intervention sur l'habitat, sur l'urbanisme et sur le commerce. Dans le cadre de ces interventions, la Caisse des Dépôts souhaitait avoir connaissance bien sûr de la stratégie globale de la Ville pour lutter contre ces difficultés et surtout souhaitait accompagner, essentiellement par le financement des études, les collectivités qui s'engageaient dans cette démarche.

La Ville d'Aurillac, dans les différents projets qu'elle menait, a eu l'occasion de présenter sa stratégie globale d'accompagnement et a obtenu de la Caisse des Dépôts une participation sur un certain nombre d'études. Cela représente tout de même 25 000 € en 2017 et 145 000 € en 2018.

La liste des projets, vous l'avez.

Ce sont souvent des projets de rénovation urbaine, que ce soit au niveau de l'îlot Baldeyrou ou de l'îlot Gerbert, qui font l'objet d'une intervention directe de la commune ou indirecte par le biais de la SEBA 15 et de Polygone sur ces réhabilitations de centre-ville.

Cela peut être des opérations structurantes sans demande de financement direct à la Caisse des Dépôts, notamment l'opération Jaurès.

Au titre de la stratégie d'intervention sur l'habitat ancien, la première participation, c'était sur le bilan financier de l'OPAH RU de la Ville d'Aurillac. Le deuxième thème est la compréhension des problématiques liées à la vacance ; c'est une participation de la CDC à l'étude de la CABA dans le cadre du PLH.

Sur l'urbanisme, cela porte sur une étude de recomposition sur les mobilités. C'est essentiellement une participation de la CDC dans le cadre du projet EUROPAN. La Caisse des Dépôts est donc un des partenaires du projet EUROPAN.

Sur la stratégie du stationnement, là aussi c'est un travail à la fois sur les problématiques des poches de stationnement et sur la réflexion que nous avons sur le stationnement sur voirie.

Dans le cadre du Pôle d'Échange Intermodal, situé à la gare, c'est une participation de la Caisse des Dépôts à l'étude conduite par la Communauté d'Agglomération.

L'étude de requalification des berges de la Jordanne, là c'est le projet de reconquête des berges tel qu'il est mené avec un financement important de l'ADEME.

Au niveau de l'îlot des Frères Charmes, là il n'y a pas d'intervention de la Caisse des Dépôts, mais peut-être qu'elle interviendra dans le financement des opérations elles-mêmes par le biais de prêts à taux privilégiés.

L'animation du marché couvert, c'était une proposition d'animation suite à la réhabilitation du marché couvert.

Il y a aussi un travail sur le site Saint-Géraud qui les avait intéressés, mais surtout dans des possibilités de prêts sur des travaux ultérieurs.

Il y a une participation de la CDC à l'étude sur la réflexion que nous menons sur les musées, conjointement avec l'étude que nous avons demandée pour des financements Leader.

Sur le site Meallet de Cours, là, il y a la possibilité simplement d'intervention de la CDC dans la réflexion sur le stationnement lié à ce site.

Pour ce qui est du projet Créacité, il s'agirait d'une participation de la CDC aux études sur le projet Créacité dans le cadre du NPNRU.

Il est prévu aussi une participation de la CDC aux études sur les espaces publics numériques de centre-ville, notamment avec le projet Jean-Baptiste Rames.

Enfin, il faut noter l'intérêt de la Caisse des Dépôts pour le réseau de chaleur bois, mais avec une possibilité peut-être de financement du délégataire dans le cadre de l'opération qu'il serait amené à mener.

C'est donc un balayage qui a été fait sur les différents projets de la Ville d'Aurillac. L'intervention de la Caisse des Dépôts est une intervention dans le cadre des études et, possiblement, dans le cadre du financement des opérations elles-mêmes, quand les études auront totalement débouché.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je vous remercie. Nous avons souhaité que cette délibération soit inscrite en liste B parce que nous avons constaté qu'elle était en A et donc qu'elle serait passée sans le moindre débat.

Il faut bien remarquer qu'il y a trois signataires dans cette convention : il y a la Caisse des Dépôts, il y a la CABA et il y a la Ville. Mais vous avez bien noté que l'ensemble des actions concerne la seule Ville d'Aurillac, et que d'ailleurs l'objectif c'est « Centre-Ville de Demain ». Quand on lit la page 3 du document, on se rend bien compte qu'il y a un certain nombre de difficultés sur la Ville d'Aurillac et qu'il faut des actions fortes pour essayer de redynamiser cette ville.

Le point de difficulté, c'est qu'en fait ce sujet n'a pas été débattu et examiné ni en Commission Urbanisme et Finances, ni par le Conseil Municipal de la Ville d'Aurillac. Si on peut admettre que la CABA valide quelque chose qui a fait l'objet d'un examen et d'un débat en Conseil Municipal, il nous semble quelque peu étonnant que la CABA ou le Conseil Communautaire puisse valider quelque chose qui n'a pas encore été débattu en Conseil Municipal. Nous, nous souhaitons purement et simplement que vous reportiez l'examen de cette délibération à une date ultérieure, peut-être au prochain Conseil Communautaire du mois de décembre pour que ce sujet-là soit soumis au prochain Conseil Municipal d'Aurillac qui doit avoir lieu mi-octobre de mémoire et qu'éventuellement nous puissions débattre de ce sujet et des différentes actions, et nous poser la question de savoir pourquoi telles actions ont été listées et programmées, et pourquoi pas d'autres, dans quel cadre, sur quel montant financier, que nous ayons une explication complète des propositions qui seront faites par la Mairie d'Aurillac et qu'il y ait un débat sur ce sujet-là.

Voilà l'objet de notre souhait que cette délibération passe en B : c'est pour que nous puissions reporter l'examen de cette délibération par le Conseil Communautaire à une date ultérieure.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Alors, effectivement, par rapport à la signature de la CABA, de plus en plus fréquemment maintenant, la Communauté d'Agglomération ou les intercommunalités sont appelées à signer ce type de document. Il n'y a pas de difficulté à repousser cette délibération, sauf si les Services nous disent qu'il y a une date butoir pour pouvoir être éligible sur les montants de ces crédits-là. Je ne vois pas d'inconvénient à reporter cette délibération, sauf si nous perdons l'argent parce que ce serait idiot. Est-ce que c'est le cas ? Nous allons vérifier ce point. Sommes-nous contraints par un calendrier, Monsieur le Directeur ?

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- Cela porte sur les actions 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit des actions 2017. Il faut donc que nous votions avant le 31 décembre 2017 probablement.

M. MOINS.- Mais le prochain Conseil Communautaire est en décembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela doit pouvoir passer.

Les actions purement CABA, ce sont les deux actions qui ont fait l'objet d'ailleurs de la mise sur table du document, ce sont le PEI et l'étude sur la vacance.

Les autres actions, ce sont effectivement des actions qui sont strictement Ville d'Aurillac. Mais le Maire d'Aurillac va peut-être nous donner des précisions là-dessus.

M. MATHONIER.- La Caisse des Dépôts a un certain nombre de critères qui font qu'elle intervient ou qu'elle n'intervient pas dans telle ou telle action. Sur les actions CABA, que ce soit le Pôle Intermodal ou que ce soit l'étude sur la vacance, la Caisse des Dépôts a validé le principe que ces deux études s'inscrivaient parfaitement dans la démarche de la Caisse des Dépôts.

Pour ce qui est des projets de la Ville d'Aurillac, nous avons prévu de débattre de ces projets dans le cadre du prochain Conseil Municipal, mais c'est la reprise de dossiers dont nous avons déjà largement débattus, que nous connaissons bien d'ailleurs, il n'y a pas de nouveaux dossiers sur les études qui sont en cours, me semble-t-il.

M. MOINS.- Il y a le dossier de la réorganisation des musées.

M. MATHONIER.- C'est un dossier que nous avons déjà déposé au Leader. C'est une étude, et nous avons demandé des fonds Leader. Nous ne pouvons pas déposer un dossier si nous n'avons pas de délibération, que ce soit pour les fonds Leader ou que ce soit pour d'autres financements. Je veux bien vérifier, mais à mon sens, pour les fonds Leader, de mémoire, il faut une délibération. Je peux avoir un léger doute, mais je pense que tous les maires qui sont là savent que pour les fonds Leader nous avons une délibération.

Sur les autres dossiers, ce sont des dossiers que nous connaissons. Il n'y a pas de novation. Mais nous avons prévu d'en débattre en Conseil Municipal. La raison pour laquelle nous avons plutôt inscrit cette délibération en liste A à la Communauté d'Agglomération, c'est parce qu'effectivement je pensais que c'étaient plutôt des dossiers aurillaco-aurillacois, à l'exception du PEI et de l'étude sur la vacance qui sont des dossiers que nous connaissons plutôt dans le cadre de la Communauté d'Agglomération. C'était pour ne pas ennuyer les collègues avec les dossiers de la Ville d'Aurillac.

Ensuite, effectivement, c'est une signature tripartite. Mais encore une fois si la délibération n'était pas validée au Conseil Municipal d'octobre à la Ville d'Aurillac, il est évident que cette convention serait caduque. Je pense donc qu'il serait peut-être plus opportun, plutôt que de perdre les financements 2017, de faire approuver simplement les projets CABA ici, dans le cadre de l'instance communautaire. Nous aurons le débat à la Ville d'Aurillac, et si par malheur, cette délibération ne passait pas au Conseil Municipal d'Aurillac, la convention de fait tomberait et il faudrait revoir au Conseil Communautaire de décembre quelle délibération nous devrions être amenés à passer. C'est tout ce que je peux proposer.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors est-ce que cette proposition pourrait convenir ? Nous validons les deux projets CABA qui sont embarqués dans cette convention, c'est-à-dire les deux projets que vous avez vus sur le PEI et sur l'étude sur la vacance, à savoir :

- La compréhension des problématiques liées à l'augmentation de la vacance sur le territoire. C'est l'étude sur l'habitat vacant qui couvre à la fois l'évaluation de la demande et les propositions d'actions dans un plafond de 25 000 € pour un besoin estimé de 70 000 €.

- La construction d'un pôle d'échange intermodal pour lequel l'aide est plafonnée à 20 000 € pour un besoin estimé à 60 000 €.

Nous pourrions adopter ces deux points-là et reporter au Conseil de décembre, après débat au Conseil Municipal d'Aurillac, le complément de cette convention. Est-ce que cela vous conviendrait, Monsieur MOINS ?

M. MOINS.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que cela convient à tout le monde ? (Approbation de l'ensemble des conseillers et conseillères communautaires). Nous pouvons partir là-dessus.

Nous adopterions donc une part de la convention aujourd'hui concernant les deux dossiers qui concernent la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Non. Je peux donc mettre la délibération aux voix dans ce sens. Elle sera modifiée bien entendu.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération n°1 amendée est adoptée à l'unanimité. Merci.

Nous attaquons la série de nos délibérations qui étaient initialement dans le groupe B avec Daniel FABRE qui va nous présenter la décision modificative n°2.

DÉLIBÉRATION N°22 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2017/02

Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Merci, Monsieur le Président. La décision modificative n° 2017/02 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du P.L.I.E. et des Transports Urbains de la CABA.

Pour le Budget Principal, l'attribution à la Fondation de France d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € destinée aux victimes de l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est proposée. L'autre modification concerne un ajustement entre deux comptes de même fonction et de même gestionnaire.

Sur les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement, divers ajustements sont opérés au sein des sections d'investissement et de fonctionnement sans modification des équilibres budgétaires. Ces mouvements sont importants en masse en investissements. Ils sont dus à la nécessité de prioriser des travaux sur les communes sur le secteur de l'Eau et sur le GER attaché à l'exploitation de l'unité de stockage des boues pour l'Assainissement.

En section de fonctionnement du Budget du PLIE, il est nécessaire d'abonder la ligne des dépenses des marchés du PLIE suivant les montants notifiés.

Enfin, sur le Budget Annexe des Transports, le prorata de TVA réel pouvant être appliqué est un peu plus faible que prévu ; ce qui implique que la déduction des montants de TVA est moindre. Il convient de plus de procéder à cette régularisation sur une période englobant l'année 2016 et le début de 2017. Sur ce même budget, la conduite du chantier de rénovation thermique du bâtiment administratif de la STABUS a nécessité la location par cette dernière de locaux provisoires à proximité immédiate de son dépôt ; loyers que la CABA s'est engagée à rembourser à la SPL.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération qu'il vous est proposé d'adopter.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Comme vous le voyez, ce sont des ajustements techniques. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous allons mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°22 est adoptée à l'unanimité. Merci pour nos compatriotes en particulier.

La délibération suivante concerne l'acquisition et l'installation d'une station bivalente (hydrogène/électricité) et de bornes de recharge électrique. Tout cela va nous être présenté par Philippe GRANIER.

DÉLIBÉRATION N° 23 : MARCHÉS – MARCHÉ DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR DES VÉHICULES LÉGERS – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE STATION BIVALENTE (HYDROGÈNE/ÉLECTRICITÉ) ET DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'être synthétique. Les fameuses bornes bivalentes en question (que l'on qualifie de bivalentes parce qu'elles offrent deux types d'énergie : hydrogène et électricité) font partie de ce que nous avons mis en place avec le T.E.P.C.V. (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte).

Ce qu'il faut savoir essentiellement, c'est que nous avons des aides de l'État pour financer ce projet-là à hauteur de 50 000 € pour la partie « hydrogène » et de 40 000 € pour la partie « électricité ». C'est la mise en place de deux bornes, a priori l'une à proximité du Prisme, l'autre à proximité du Centre Aquatique. Viendraient s'alimenter là-dessus les véhicules de la Communauté d'Agglomération et de certaines entreprises en particulier.

Le budget prévu est un premier contrat pour l'achat du matériel et l'entretien de la station sur la première année d'un montant maximum de 250 000 €, et pour les deux années suivantes – puisqu'il s'agit d'un contrat d'une durée d'un an reconductible deux fois – il est prévu un montant de 50 000 € pour chaque période de reconduction.

Vous avez les éléments techniques qui concernent la partie administrative du projet, en particulier les articles de lois, je ne vais pas tous vous les citer, à moins que vous souhaitiez à tout prix que je vous en fasse la lecture.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter le marché tel qu'il est proposé dans la délibération,
- d'autoriser M. le Président à signer ledit marché et les pièces s'y rapportant.

Si vous voulez plus de détails, je peux vous en donner, je m'en ferai une joie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une étape importante, symbolique certes, mais importante pour un premier équipement à la fois sur l'hydrogène et sur les bornes électriques. Vous avez remarqué que nous ne faisons pas d'allotissement parce que les techniques sont encore en mouvement et nous ne voulons pas être bloqués. C'est pour cela qu'il y aura deux démarches indépendantes sur les deux sujets.

Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Ce sont des questions sur la deuxième partie qui me paraît la plus intéressante. Il est indiqué : « En outre, la CABA se réserve la possibilité de pouvoir installer des bornes de recharge électrique sur plusieurs sites ». Aujourd'hui, si j'ai bien compris, nous aurons une station bivalente et nous aurions une station de recharge électrique qui pourrait être installée à proximité, si j'ai bien compris le système. La question en réalité est la suivante : Comment la Communauté d'Agglomération va-t-elle pouvoir mettre à disposition des bornes de recharge électrique pour ses agents, mais surtout pour les habitants de la CABA puisque c'est censé être utilisé par les usagers et les entreprises locales ? J'imagine que vous avez réfléchi à une sorte de schéma ou à une sorte de plan où nous pourrions installer un certain nombre de stations de recharge électrique, voire de recharge en hydrogène pour les habitants de la CABA au regard des flux de circulation. J'aimerais donc savoir où nous en sommes de cette réflexion qui me semble importante puisque c'est en lien aussi avec le Pôle Multimodal notamment mais pas uniquement, il n'y aura pas que le Pôle Multimodal qui pourrait offrir la possibilité de recharger les véhicules en énergie électrique. Il peut y avoir d'autres endroits et il faut que la totalité du territoire de l'Agglomération puisse être équipée de telles stations, et il faut même envisager le regroupement à venir avec la Communauté de Communes de Cère et Goul. Ce qui fait que nous avons, à l'évidence, un territoire qu'il va falloir essayer de drainer. Je pense qu'il faudrait que nous réfléchissions à tout cela. C'est donc cette deuxième partie qui me semble la plus intéressante parce que c'est la prospective.

M. GRANIER.- Il ne vous a pas échappé que nous avons ciblé a priori deux sites, tant qu'à faire à proximité de nos unités de production ou de travail parce qu'aujourd'hui, qui est équipé d'un véhicule hydrogène en dehors des collectivités ? Pas grand monde pour l'instant. Nous sommes précurseurs. Ce qui veut dire que, demain, en effet, des particuliers auront eux aussi accès à ces véhicules-là, nous le souhaitons. C'est donc un premier pas.

Les réflexions avec les services de la Ville nous ont portés sur le parking Pompidou aussi. Mais, dans un premier temps, vu le coût qui n'est pas non plus négligeable, nous sommes partis sur deux points d'alimentation. Après, en effet, il y a une réflexion plus globale sur ce type de projet qui se doit d'exister, vous avez tout à fait raison.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour compléter peut-être, il faut savoir aussi que le Syndicat d'Énergies du Cantal est sur ce sujet-là. Il y aura donc évidemment à coordonner l'ensemble de ces implantations pour que nous maillions au mieux le territoire. Sur ce point-là, peut-être que Philippe GRANIER a une précision à nous apporter.

M. GRANIER.- Pas vraiment là-dessus, mais j'avais un complément que j'avais oublié de vous donner puisqu'on me tend la perche. Je vais vous parler de la méthanisation. Nous menons actuellement une étude de faisabilité, et même nous en sommes au-delà puisque l'étude de faisabilité a montré que nous étions tout à fait capables de mener à bien un outil de méthanisation. Il est envisagé dans cet outil de méthanisation d'avoir une production d'hydrogène puisqu'en détournant à peu près 10 % de cette production, nous pourrions produire de l'hydrogène assez facilement sur un territoire comme le nôtre. Donc, en effet, cela a déjà été intégré, et nous avons déjà imaginé pouvoir avoir ces outils-là sur le territoire et être autonomes comme c'est demandé dans le T.E.P.C.V.

M. ROUME.- Puis-je dire un mot ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, bien sûr. La parole est libre, Monsieur le Vice-Président.

M. ROUME.- Merci, Président. Je ne vais pas parler d'hydrogène parce que je crois que Philippe GRANIER le fait beaucoup mieux que moi. Simplement, sur les véhicules électriques, autant je pense qu'effectivement il faut installer des bornes de rechargement ; autant, si nous voulons faire de la prospective, il faut prendre en compte le fait que les autonomies des véhicules électriques ne cessent de croître ; c'est-à-dire que, dans un proche à venir, il ne s'agira pas d'alimenter les habitants de la CABA, point auquel nous devons réfléchir, mais plutôt de savoir comment les véhicules en transit sur notre territoire pourront se recharger, parce que les habitants de la CABA pourront recharger les batteries de leurs véhicules chez eux pour ceux qui ont des pavillons, il faudra penser à ceux qui sont en appartement car ce sera plus complexe. Mais en tout état de cause, cela ne servirait pas à grand-chose de mettre des bornes sur l'ensemble du territoire. Il faut bien y réfléchir parce que cela évolue particulièrement vite. Les voitures électriques, aujourd'hui, elles arrivent à 400 kilomètres d'autonomie quasiment, et cela va continuer à croître. Il ne faut donc pas non plus faire des investissements pour rien.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un sujet que nous avons traité aussi à une échelle de temps un peu plus longue dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale puisque c'est une problématique sur laquelle Xavier DALL'AGNOL avait attiré notre attention. Les choses vont effectivement très vite, y compris en termes d'usages et de propriété de véhicule. Je ne suis pas sûr que dans 15 ans nous serons propriétaires de nos véhicules, je ne suis pas sûr que nous garerons les véhicules dans nos garages ; il y aura peut-être des modes de fonctionnement qui seront tout à fait différents. Il faut que nous soyons prêts à ces évolutions. Il ne faut donc pas engager à l'aveugle trop de crédits pour que nous soyons capables d'évoluer. Il faut malgré tout accompagner le développement des véhicules électriques puisqu'il y en a malgré tout de plus en plus qui se développent. Et puis, nous avons tous connu la glorieuse époque où à Aurillac, après 22 heures, pour trouver de l'essence, c'était compliqué. Le transit, là, il était un peu difficile. Essayons donc de ne pas avoir la même difficulté au niveau de l'énergie électrique, tout en étant raisonnables. Il n'est pas question de se jeter partout en mettant des bornes électriques sans réflexion sur l'ensemble de nos communes.

M. MATHONIER.- Je voulais compléter votre propos sur la réflexion que nous menons aussi sur l'autoconsommation d'énergie. Dans le cadre de la réflexion que nous avons menée pour le parking Pompidou, qui sera en lien étroit avec le Pôle Intermodal, il y aura de l'autoproduction sur le site lui-même, de façon que les véhicules qui restent là toute la journée puissent, s'ils sont en mode électrique, être réalimentés par de l'énergie produite sur le site. Cette réflexion sur l'avenir des connexions électriques, aujourd'hui il est sûr qu'il faut l'intégrer dans tous les projets d'investissement. Le PEI – je vais parler sous le contrôle de Jean-Pierre ROUME – intègre aussi ces paramètres. Il y aura donc de l'autoproduction sur les différents sites.

M. GRANIER.- Juste un petit élément technique. Les bornes électriques sont des bornes à recharge rapide. Les gens qui seront amenés à recharger leur véhicule sur ces points-là n'y resteront que de façon très courte.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que toutes les explications disponibles ont été données ? Oui, semble-t-il. Nous pouvons délibérer.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°23 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante qui est importante, qui concerne l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal, notre fameux PEI. C'est Jean-Pierre ROUME qui rapporte la délibération.

DÉLIBÉRATION N° 24 : MARCHÉS – DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE PASSATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE D'AMÉNAGEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC
Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

M. ROUME.- Merci, Président. C'est une délibération qui est longue, que je vais tenter de synthétiser, mais qui restera longue parce qu'il y a un certain nombre d'éléments à apporter. En effet, la CABA engage la transformation de la gare d'Aurillac en Pôle d'Échange Intermodal, avec pour but d'intensifier les échanges entre les différents modes de transport, et ceci au profit de la mobilité durable. Ce projet d'ailleurs poursuit les mesures prises par la CABA en faveur des modes plus économes en énergie comme la mise en place de la navette gratuite assurant la desserte d'un parc relais vers le centre ville via la gare.

Mais il s'agit là aussi de réinvestir les friches ferroviaires, et cela dépasse – vous le comprendrez – l'enjeu même de la mobilité pour devenir un moteur d'attractivité urbaine dans tout ce secteur de la ville d'Aurillac, en devenant un nœud d'échanges important à l'échelle de l'Agglomération. La gare d'Aurillac sera plus facilement accessible par tous modes de transport et doit créer un environnement urbain en lien avec l'amélioration des services dans ce secteur d'entrée de ville. Il y a un certain nombre de problèmes : il y a la topographie, il y a la présence de voies ferrées. C'est un secteur qui est à désenclaver pour parler clairement – c'est un désenclavement qui est primordial – et cela nécessite de le connecter avec les autres quartiers, mais aussi d'instaurer une qualité de liaisons entre les différentes fonctionnalités de ce PEI.

Ce PEI sera intégré dans la ville. Ce sera un espace public.

Ce sera une place urbaine contemporaine, puisque le parvis de la gare est concerné, ainsi que la requalification de la place Pierre Sépard.

Ce sera un aménagement urbain qualitatif avec la valorisation du patrimoine bâti et naturel et la création d'espaces verts.

Cela poursuit d'ailleurs les équipements qui sont faits au niveau de la Ville d'Aurillac ; on peut parler du Plan Vélo, des déplacements piétonniers ou des zones à 30 km/heure.

Le PEI doit vraiment s'inscrire dans cette démarche et encourager, pour les déplacements courts, puisque là aussi c'est la question, l'usage des modes doux comme la marche ou le vélo par divers moyens tels que l'accessibilité, le jalonnement, le confort et la sécurité.

De plus, la CABA porte l'ambition d'un développement de solutions innovantes autour de ce projet de PEI en matière d'énergie, de covoiturage, d'applications numériques, de services aux usagers.

Ce nouveau pôle d'échange, au-delà de la mise en œuvre d'un Système Information Voyageurs multimodal, devra tendre vers la mise en place d'une billettique performante et potentiellement intermodale puisque différents modes et partenaires vont s'y croiser.

Le principal pôle de correspondances aujourd'hui, sur notre territoire, c'est la Place de la Paix à Aurillac, occupée désormais par un cinéma. Ce lieu ne répond plus aux exigences d'accessibilité et de fluidité des déplacements. C'est donc le Pôle d'Échange Intermodal qui prendra le relais lorsqu'il sera réalisé et qu'il deviendra le pôle de correspondances le plus important de notre territoire.

Bien sûr, la priorité sera donnée aux transports collectifs et aux modes actifs. Cette priorité implique de repenser d'ailleurs la place de la voiture en termes de voirie et de stationnement. C'est pourquoi ont été traitées les questions relatives :

- au stationnement sur voirie autour du pôle, dont la capacité, l'organisation et les modalités de gestion peuvent avoir un impact important sur l'accessibilité du pôle par les différents modes de déplacements ;
- au déplacement du parking relais de la navette gratuite de la Place du 8 Mai en le relocalisant dans ce Pôle d'Échange Intermodal ;
- à la problématique du stationnement des résidents de ce quartier d'Aurillac parce qu'il va sans dire que les résidents doivent eux aussi pouvoir stationner.

Le marché d'étude de faisabilité du PEI a permis la rédaction du programme de l'opération. Là, nous vous proposons de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre, qui sera confiée bien sûr à un prestataire extérieur à l'issue de la procédure de consultation. Cette mission de maîtrise d'œuvre sera une mission en infrastructures. Elle comportera plusieurs éléments de mission :

- une étude d'avant-projet ;
- une étude de projet ;
- une assistance de passation des contrats de travaux ;
- un visa des études d'exécution ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux ;
- l'assistance lors des réceptions et pendant l'année de garantie de parfait achèvement (AOR).

Elle comprendra aussi des missions complémentaires que seront les études hydrauliques et les études d'impacts.

Par ailleurs, il sera exigé du prestataire en charge de la mission de maîtrise d'œuvre d'assurer un travail de concertation et de coordination des différents exploitants (SNCF, TER, STABUS, Région, transporteurs, taxis). Pour tout ce projet – cela fait désormais trois ans que nous y travaillons –, avaient été mis en place un comité technique où les techniciens travaillaient la technique pour le construire et un comité de pilotage où les élus et les techniciens validaient les différentes phases de réflexion.

En plus, nous devons, dans ce PEI, assurer des supports, des systèmes, des dispositifs d'information pour que les usagers et les utilisateurs puissent s'y retrouver.

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra réunir un certain nombre de compétences que vous retrouverez dans la délibération.

Le mandataire sera l'architecte, l'architecte urbaniste ou le paysagiste.

La réalisation du PEI associe plusieurs partenaires institutionnels, je les rappelle : la CABA qui est maître d'ouvrage, mais il y a aussi la Ville d'Aurillac, la Région, la SNCF, l'État, etc.

Le montant de l'opération est quand même estimé à 9 364 600 € HT, selon les conditions économiques de juillet 2017, et constitue un plafond qui peut être actualisable et révisable en fonction de l'indice des coûts de la construction.

Le budget de l'opération comprend tout ce qu'il y a à faire pour pouvoir réaliser ce PEI.

Le coût global des travaux d'aménagement est évalué à 8 764 000 € HT. Il comprend :

- le coût d'acquisition du foncier ;
- les travaux de « libération des emprises » ;
- les systèmes de gestion automatisée des parkings ;
- l'éclairage public.

Le coût des travaux d'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal lui-même est évalué à 6 450 000 € HT pour ceux relevant de la mission infrastructure. Ce sera sur la base de cette dernière estimation que sera réalisée la consultation du maître d'œuvre chargé de conduire les travaux d'aménagement.

Nous avons à définir un taux dans cette délibération. Ce taux, pour un ouvrage d'infrastructure complexe, est évalué entre 7 et 10 %. C'est sur cette base que le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre serait compris entre 451 500 € HT et 645 000 € HT.

Le coût de la prestation de maîtrise d'œuvre devrait donc être supérieur au seuil défini par le Code des Marchés Publics. Ce qui nous oblige à lancer une procédure formalisée.

Nous avons le choix entre :

- la procédure de l'appel d'offres ;
- la procédure concurrentielle avec négociation ;
- ou bien le dialogue compétitif.

La procédure de l'appel d'offres (ouvert ou restreint) n'est pas adaptée à cette commande de maîtrise d'œuvre puisqu'elle ne laisse aucune place à l'échange ou au dialogue, indispensable pour opérer le meilleur choix.

Le choix du recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou à celle du dialogue compétitif doit être fonction du contenu et de la nature du programme.

Nous vous proposons donc d'engager pour le programme de l'opération – puisque ce programme est assez précis – une procédure concurrentielle avec négociation qui apparaît la plus adaptée à la situation que nous connaissons.

Cette procédure se déroulera en deux phases.

Le représentant du pouvoir adjudicateur dresse la liste des candidats admis à négocier. Cette liste de candidats, invités à négocier, comprendra trois à cinq candidats. Chacun étant alors destinataire d'un dossier de consultation.

Au terme des négociations conduites par le représentant du pouvoir adjudicateur, la Commission d'Appel d'Offres attribuera le marché au candidat dont l'offre sera considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres retenus.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder, pour la réalisation de cette prestation de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du PEI d'Aurillac, à la consultation des opérateurs économiques par voie de procédure concurrentielle avec négociation.
- d'autoriser M. le Président à dresser la liste des candidats qui seront admis à négocier après avis de la Commission d'Appel d'Offres de la CABA ;
- d'autoriser M. le Président ou son délégué à conduire les négociations avec les candidats invités à participer à cette phase ;
- d'autoriser M. le Président à signer, dans les formes et limites financières rappelées dans le rapport de présentation de la présente délibération, ledit marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du PEI avec le prestataire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération importante ? Le Vice-Président ne vous a parlé que des dépenses. Je vais vous donner quelques indications sur les recettes parce que nous devons tenir nos finances de façon très serrée.

Vous savez que cette opération PEI est inscrite de longue date dans le Contrat de Plan État-Région. Nous avons réussi à garder ces crédits-là ; ce sont quand même 1 150 000 € au titre du Contrat de Plan État-Région qui vont venir abonder l'opération.

Nous avons aussi l'axe 8 du FEDER pour environ 1,2 M€.

Et puis, nous avons un engagement de la Région, dans le cadre du Contrat Ambition Région, pour 562 000 €.

A cela, s'ajoute la somme que nous avons vue tout à l'heure dans la convention avec la Caisse des Dépôts.

Nous sommes accompagnés, mais vous voyez que le coût est quand même très important pour la Collectivité. Je rappelle que la Ville d'Aurillac met également 1 M€ dans l'opération pour les investissements qui sont un peu mixtes entre l'aspect « transport pur » et l'aspect « aménagement de quartier » pour résumer.

Je dois aussi remercier les Services de la Communauté d'Agglomération qui ont fait un petit exploit pour rentrer dans le calendrier parce que, là, nous arrivions aux dates butoirs. Je crois que nous pouvons les remercier d'avoir réalisé à la fois le document et l'ensemble des pièces annexes pour que ce dossier soit aujourd'hui présentable. Nous passons un cap important sur cette affaire-là. Nous allons rentrer maintenant dans la phase opérationnelle après plusieurs années de réflexion, d'hésitation, parce que c'est un sujet compliqué.

Nous n'avons rien projeté aujourd'hui, mais peut-être qu'au prochain Conseil nous essaierons de présenter quelques schémas de principe pour éclairer un petit peu la lanterne de chacun parce que c'est un peu théorique la façon dont nous présentons les choses. Mais sachez que cela va être très impactant sur l'ensemble des transports et sur l'aménagement de ce quartier-là. Cela va tout changer du Prisme jusqu'au bas de l'Avenue Milhaud à peu près. C'est donc quand même quelque chose de lourd.

S'il n'y a pas de remarques, je peux mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous avons un certain nombre de rapports à entendre. Le premier, c'est le rapport sur la situation de la SPL Aurillac Développement. C'est Charly DELAMAIDE qui présente ce rapport.

DÉLIBÉRATION N° 25 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2016
Rapporteur : M. Charles DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Président.

Pour mémoire, je rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Société Aurillac Développement est constituée en SPL, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nous prononcer sur un rapport écrit concernant l'année civile 2016. C'est ce que je me propose de faire, vous ayant rappelé que le compte rendu d'activité n'a été connu que le 15 mai 2017. Nous avons toujours à peu près un an de décalage sur le rapport d'activité et le moment où nous le présentons, mais nous ne pouvons pas faire autrement.

Concernant le Prisme, en 2016, je peux vous dire que nous avons maintenu à peu près les taux de fréquentation, et que nous n'avons acheté qu'un seul spectacle, celui de Pascal OBISPO, parce que c'était un spectacle qui était relativement cher. Mais nous avons maintenu 11 dates ; ce qui est dans l'objectif des programmations, avec toujours l'ambition d'avoir une programmation diversifiée.

Pour ce qui est du Centre des Congrès, nous avons eu une augmentation des équivalents journées concernant les tarifs commerciaux puisque nous sommes passés de 8,05 équivalents journées à 9,88 équivalents journées. Par ailleurs, nous pouvons noter un maintien des équivalents journées concernant les tarifs associatifs.

Sur le plan quantitatif, la commercialisation globale du Centre des Congrès se maintient ; elle a conservé un petit peu le bénéfice de l'augmentation que nous avons connue en 2015.

S'agissant des foires et salons, il y avait eu une évolution déjà en 2016 puisque nous avons adjoint les thématiques de l'automobile et des loisirs ; ce qui nous avait permis de gagner à peu près 400 visiteurs par rapport à 2015, en sachant qu'il y a eu la participation d'une centaine d'exposants. Nous avons eu des retours des exposants qui mettaient en avant la qualité du salon qui leur était proposé.

Sur le restaurant des Carmes, je dois dire que c'est un équipement qui est difficile à équilibrer en termes de budget, mais qui reste tout à fait indispensable et qui est lié intimement à l'existence du Centre des Congrès puisque qui dit centre des congrès dit bien sûr restauration à proximité.

Nous avons précédemment une mission sur l'activité de location de matériel de sonorisation. Cette activité de location n'a plus été possible, suite à la transformation de la société SEM en SPL puisque, maintenant, nous ne pouvons intervenir que pour le compte de nos actionnaires qui sont la CABA et la Ville d'Aurillac.

Sur les ventes d'espaces publicitaires, nous avons deux activités principales : l'Agglo Mag et l'Office de Tourisme.

Sur Agglo Mag, il y a eu un chiffre d'affaires en augmentation puisque nous sommes passés d'un chiffre d'affaires de 8 269 € en 2015 à un chiffre d'affaires de 9 729 € en 2016.

Nous avons eu sur la même période un maintien du chiffre d'affaires concernant l'Office de Tourisme.

Sur les guides et plans de l'Office de Tourisme, là il y a une convention qui est passée tous les ans avec la CABA, et non plus avec l'Office de Tourisme, dans le cadre de la gestion de cette activité. Nous constatons le maintien du chiffre d'affaires sur ces deux supports.

Concernant les Européennes du Goût, l'année 2016, c'était la 8^{ème} édition. C'est une prestation qui se fait par une convention de prestation de service passée avec la CABA maintenant tous les ans.

En 2016, la manifestation a connu une fréquentation stable, malgré une baisse du budget qui a été révisé à la baisse par la CABA face aux contraintes ou restrictions budgétaires publiques.

Concernant les aspects comptables, le résultat de l'activité s'est traduit en 2016 par un bénéfice de 54 000 €, après une constitution de provision pour l'impôt sur les sociétés de 22 000 €. En 2015, nous avons un excédent de 34 400 €.

Les objectifs et les perspectives que nous nous étions assignés étaient essentiellement les suivants :

- le maintien de l'activité du Prisme ;
- la mise en place d'une manifestation/événement pour les 10 ans du Prisme. Là, le programme a été arrêté. Je vous invite à en prendre connaissance, et vous serez bien sûr invités, à l'occasion du mois de décembre, sur les quatre journées qui seront consacrées à célébrer cet anniversaire, avec une volonté de cibler en priorité nos publics fidèles du Prisme.
- un autre objectif, c'était la convention de service pour l'organisation des Européennes du Goût pour l'édition 2017 qui a vécu ;
- et puis, bien sûr, un élément important : essayer de donner un nouveau souffle au Salon de l'Habitat en voulant faire venir le monde agricole. Nous l'avons clôturé ce soir. Je voudrais simplement vous dire, sans empiéter sur le rapport que je vous ferai l'année prochaine, qu'il y a eu un travail important qui a été fait en liaison avec la Chambre d'Agriculture qui a répondu immédiatement favorablement à notre sollicitation. Cela s'est traduit par deux journées : une journée avec le Concours des Limousines samedi, et dimanche la journée des éleveurs.

Je peux donner deux chiffres : en 2016, nous atteignons à peu près les 8 000 entrées, et là en 2017, nous avons 1 500 entrées supplémentaires, nous serons à peu près à 9 500 entrées sur le site ; ce qui est quand même assez remarquable et qui confirme qu'effectivement la présence du milieu agricole est tout à fait essentielle sur un salon. Je serais tenté de dire que, dans ce département, le secteur agricole est aussi un vecteur économique important. Je remercie les Élus de la CABA qui ont assumé un certain nombre de présences sur ce site et qui ont pu se rendre compte de l'importance de cette manifestation.

Voilà, en gros, ce que je pouvais dire, Président, sur l'exercice 2016 de la SPL Aurillac Développement et sur un léger compte rendu de la clôture du salon 2017. Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions complémentaires ? Non. Nous prenons donc acte de ce rapport.
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°25.

Nous écoutons maintenant le rapport sur la SEM SEBA 15 qui va nous être fait par Pierre MATHONIER.

DÉLIBÉRATION N°26 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15 AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, je vais me livrer à l'exercice portant sur le compte rendu d'activités de la SEBA 15 pour l'année 2016, et je ferai quelques incursions dans l'année 2017 puisqu'elle est largement entamée.

Sur le rapport de l'année 2016, nous avons un bénéfice de la SEBA 15 de 10 792 €.

Dans les missions principales de la SEBA 15, nous avons des produits pour 513 705 € et des charges pour 502 913 €.

Dans les opérations importantes qui se sont réalisées en 2016 et qui se sont poursuivies en 2017, il y a bien sûr Esban 1 et Esban 2.

Pour ce qui est d'Esban 1, en termes d'activité, nous avons ici les terrains qui, au 19 mai 2017, étaient encore disponibles ; ce sont les terrains représentés en blanc. Sur les terrains représentés en bleu, les actes sont des compromis signés, et demain je signerai pour le compte de la SEBA 15 la cession des terrains EDF qui se trouvent tout en haut de la zone, totalement au Nord. A ce jour, je pense que nous avons un terrain supplémentaire qui est sous compromis, qui est à l'intérieur de la boucle ; il fait l'objet d'un compromis, ce n'est pas encore définitif.

Dans les réalisations 2016, nous avons un certain nombre d'entreprises qui se sont installées, en l'occurrence HYDROLEC et PUECH TP. Par ailleurs, des travaux de finition ont été réalisés en décembre 2016 et sur 2017 pour 500 000 € sur la zone.

La deuxième opération importante dans le compte de résultat de la SEBA 15, c'est le quartier du Vialenc qui poursuit son développement.

Un certain nombre de travaux d'aménagement ont été faits sur les parties communes, mais ce sont surtout « Les Balcons du Vialenc » qui ont été l'objet d'un certain nombre de ventes de lots individuels. Il doit rester à ce jour un seul terrain qui est encore disponible à la vente. Les autres terrains font l'objet soit de compromis, soit d'actes signés. Vous voyez que c'est une partie qui a été facilement commercialisée.

Sur cette vue, vous voyez les travaux qui ont été réalisés pour viabiliser les lots des Balcons du Vialenc. Ici, ce sont des travaux en cours sur la période 2017.

L'autre gros dossier qui a été à cheval sur les années 2016 et 2017, c'est Esban 2. Il s'agit de la démarche menée pour le compte de la Communauté d'Agglomération pour étendre la zone artisanale et industrielle d'Esban 1 et acquérir les différentes réserves foncières avec les contraintes et les difficultés de négociation que nous pouvons avoir dans le cadre de ces opérations qui sont aujourd'hui largement avancées.

Autre opération, c'est la 6^{ème} tranche du Village d'Entreprises qui a été lancée en début d'année 2017, qui est en cours de construction actuellement. La pose de la première pierre a eu lieu le 17 février 2017.

Autre élément important pour la SEBA 15, c'est la gestion du Village d'Entreprises. L'année 2016 s'est traduite par un très fort taux d'occupation de 91 % et par un bon apurement du plan de financement pour le compte de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la délégation de gestion.

L'année 2017 est plus difficile puisque nous avons perdu deux locataires importants : d'une part l'Inspection Académique puisque les travaux ont été finis sur la Place de la Paix, et d'autre part IGETEC, même si aujourd'hui nous avons un certain nombre de demandes et de locaux qui sont maintenant occupés, mais ce ne sont pas des locataires qui prennent autant de surface que ce que prenaient ces deux locataires.

Ensuite, la SEBA 15 réalise un certain nombre d'opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Elle a réalisé notamment un travail sur la démolition de l'immeuble 11 rue des Frères. C'est un bâtiment qui était frappé d'un arrêté de péril, qu'il fallait déconstruire dans le cadre de son effondrement général.

Là, vous voyez une esquisse de la Poste qui devrait occuper l'emplacement de l'immeuble situé 11 rue des Frères qui a été précédemment démoli.

Il y a d'autres opérations dans lesquelles la SEBA 15 intervient pour le compte de la Ville, que ce soit la réflexion sur le site d'Escanis pour poursuivre la démarche que nous avons d'offrir des terrains à bâtir. Il y a eu une première étude qui a été réalisée dans le cadre des terrains appartenant à l'Hôpital et qui étaient situés sur le site de l'hôpital de Cueilhes. Et puis, nous avons porté notre réflexion sur les terrains qui se situent juste en face, et la SEBA 15 a étudié ces terrains pour les livrer à la commercialisation courant 2017.

La SEBA 15 est aussi intervenue dans le cadre du projet EUROPAN.

Elle est intervenue également dans le cadre de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il y a donc un certain nombre d'opérations pour lesquelles la SEBA 15 accompagne la Ville d'Aurillac sur ses démarches.

Voilà pour l'année 2016.

L'année 2017 est dans la continuité, puisque la 6^{ème} tranche du Village d'Entreprises se réalise comme c'était prévu.

Nous l'avons vu, Esban 2 sera bientôt totalement propriété de la SEBA 15. Nous pourrons donc intervenir sur ce deuxième site.

La Sablière – nous avons eu l'occasion de le rappeler – devrait connaître des avancées rapides – nous le souhaitons en tout cas très fortement – avec le groupe CARREFOUR, puisque SOPIC nous a informés de la signature prochaine de l'acte de cession. Pour l'année 2017, la SEBA 15 devrait donc avoir un exercice tout à fait correct et dans la continuité de l'exercice que nous avons vu sur 2016, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions complémentaires ? Non. Là aussi, nous n'avons pas de vote à faire. Nous n'avons qu'à prendre acte de ce rapport. Nous pouvons prendre acte de ce rapport. Merci.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°26.

Nous passons à une autre délibération qui porte sur le développement économique. C'est une délibération importante qui concerne le Contrat de Ruralité. C'est Christian POULHES qui nous rapporte cette délibération qui nous a mobilisés, les uns et les autres, très fortement dans un délai très court parce qu'il fallait respecter un calendrier, et je pense que nous y sommes parvenus grâce à la célérité de l'ensemble des collègues maires ; mais quand c'est pour établir des dossiers de subventions, nous sommes tous d'une agilité remarquable. Christian va nous dire comment les choses se présentent aujourd'hui sur ce contrat.

DÉLIBÉRATION N°27 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020

Rapporteur : M. Christian POULHES

M. POULHES.- C'est une mission bien agréable qui m'est confiée ce soir. Conformément aux dispositions arrêtées par le Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016, Comité qui s'était tenu à Privat pour ceux qui s'en souviennent, les Élus de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ont exprimé le souhait de s'engager dans l'élaboration d'un Contrat de Ruralité.

Ce dispositif s'adresse évidemment à des structures telles que la nôtre et vise à structurer les politiques publiques territoriales à une échelle infra départementale autour de six thématiques nationales que le Comité avait choisies comme prioritaires, c'est-à-dire l'accessibilité aux services et aux soins, la redynamisation des bourgs-centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

La CABA s'est positionnée sur ce projet, également en fonction des divers contrats déjà signés, et a défini trois axes prioritaires qui sont conformes à ces thématiques nationales que je viens d'évoquer en retenant :

- l'accessibilité, c'est-à-dire favoriser l'accessibilité aux services publics et d'intérêt général ;
- l'attractivité, c'est-à-dire développer l'activité économique de proximité ;
- enfin la transition écologique, c'est-à-dire contribuer à la maîtrise énergétique.

Ce contrat, il vous est présenté en annexe à la délibération.

Il prend acte bien sûr du diagnostic de notre territoire et des composantes de son projet stratégique de développement, et des objectifs et actions que nous avons tous fait remonter aux services pour qu'elles soient incluses dans ce contrat.

Il fait part aussi des modalités du pilotage de cette opération qui va se dérouler sur 4 ans, 2017 compris, c'est-à-dire jusqu'à 2020.

Le Comité Interministériel de l'époque avait décidé d'attribuer 216 M€ venant du Fonds de Soutien à l'Investissement Local à ces fameux Contrats de Ruralité. Pour ce qui nous concerne, c'est un tout petit peu moins de 2 M€ qui nous sont attribués, fractionnés sur 4 ans, soit 493 000 € pour chacune des années.

Les projets sont donc portés d'une part, par la Communauté d'Agglomération et d'autre part, par les 25 communes, quasiment à parts égales : 997 000 € pour la CABA et 975 000 € pour l'ensemble des communes.

La délibération rappelle que cette dotation est cumulable avec toutes les autres formes d'aides, sauf les crédits émanant de la Politique de la Ville, dans la limite des plafonds d'aides publiques, c'est-à-dire 70 % dans certains cas ou 80 %.

Pour la répartition dans le détail, en annexe de la délibération il y a celle qu'a proposée le Bureau Communautaire. Je peux peut-être en faire état. J'ai donné le montant que la CABA utilisera pour ses dossiers : 997 000 € sur les 4 ans.

Pour la Ville d'Aurillac, c'est 200 000 €. Ensuite, il y a une répartition qui est proposée au nombre d'habitants concernés pour les communes :

- Pour Arpajon et Ytrac : 190 000 €, soit 95 000 € pour chacune des deux communes.
- Ensuite, pour les communes de plus de 1 000 habitants, qui sont au nombre de 7, qui sont Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse, Vézac, Saint-Simon et Reilhac : 315 000 € à partager, ce qui représente 45 000 € pour chaque commune.
- Enfin, pour les 15 autres communes (Crandelles, Giou-de-Mamou, Marmanhac, Ayrens, Yolet, Lacapelle-Viescamp, Labrousse, Velzic, Carlat, Laroquevieille, Lascelles, Teissières-de-Cornet, Mandailles-Saint-Julien, Vézels-Roussy, Saint-Cirgues-de-Jordanne) : 270 000 €, soit 18 000 € pour chaque commune.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le Contrat de Ruralité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, tel que joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer le Contrat, ses annexes et tous les actes y afférents, et notamment les conventions financières annuelles.

Voilà, Président, ce que je pouvais dire sur ce Contrat de Ruralité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Christian. Cette délibération, elle est importante parce que c'est de l'argent net qui nous arrive, en supplément de tous les autres dossiers de subventions réalisés à un titre ou à un autre. Moi, je voudrais remercier l'ensemble des collègues maires parce que nous sommes arrivés très vite à trouver une classification des communes avec les montants que vous avez là. Retenez que nous avons dégradé, avec l'accord du Maire d'Aurillac, la partie « Ville d'Aurillac » dans la mesure où il y a une perspective de Contrat Ville Moyenne qui permettra à la commune centre – mais ce n'est pas encore certain – d'émarger sur d'autres fonds. Et puis, nous avons doté le plus les communes les plus petites. Plus nous montons en nombre d'habitants sur les trois catégories de communes, moins il y a d'argent par habitant en quelque sorte, de façon à respecter la philosophie de ce Contrat de Ruralité. Cela permet effectivement de compléter des financements de dossiers, voire d'être déclencheur d'un certain nombre de nouveaux dossiers.

Il reste encore quelques ajustements possibles sur la fin du contrat puisque tout n'a pas encore été complètement bouclé. La difficulté – nous y sommes maintenant confrontés mais c'est une bonne obligation – c'est de se projeter sur 4 ans ; c'est-à-dire que nous avons, les uns et les autres, à projeter sur 4 exercices nos investissements. Il est bien évident qu'il peut y avoir des approximations dans les montants plus nous nous éloignons de l'année N, et cela nous permettra malgré tout d'avoir près de 2 M€ qui vont arriver sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Nous avons eu quelques petites inquiétudes sur le maintien de ce Contrat de Ruralité, mais notre Ministre est intervenu, je pense, à bon escient, pour faire en sorte que ces contrats soient maintenus parce que, dans les recherches d'économies, les Contrats de Ruralité étaient un peu dans le radar.

Vous avez également la liste des projets. Vous voyez que tout cela rentre dans les trois thématiques : accessibilité, attractivité et transition écologique. Tout cela permet de lancer des projets importants pour nos concitoyens.

Y a-t-il des remarques sur ce Contrat ? Non. Je vous propose donc de l'adopter.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°27 est adoptée à l'unanimité. Le contrat est adopté. Je vous en remercie.

Nous avons, dans la partie « Transports », également le rapport de la SPL STABUS que Jean-Pierre ROUME va nous présenter.

DÉLIBÉRATION N° 28 : TRANSPORTS – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SA-SPL STABUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

M. ROUME.- Merci. Je vais essayer de synthétiser ce rapport, et puis peut-être donner deux ou trois informations sur la situation 2017 puisque je crois que l'actualité le nécessite.

Pour ce qui concerne la STABUS, l'année 2016 aura été marquée par la mise en œuvre de la Tarification Solidaire au 1^{er} janvier 2016, qui correspond à une réduction sur le titre Grand Public, dont le niveau varie en fonction des ressources et de la composition du foyer des usagers concernés. De fait, le titre « Famille » qui existait auparavant a été supprimé. Ce qui nous a amenés à faire évoluer le règlement des voyageurs en y rajoutant aussi l'interdiction du « vapotage » à l'intérieur des véhicules et quelques mesures aussi concernant les quelques incivilités que nous avons ; ce qui a eu un effet d'ailleurs très positif par la suite.

En ce qui concerne l'offre commerciale, nous avons bien sûr l'offre « vélo ». Nous avons, en 2016, 3 vélos à assistance électrique en location qui étaient plutôt obsolètes. Aujourd'hui, nous en avons 15 et nous avons toujours bien sûr les vélos classiques qui sont utilisés principalement pendant le festival de Théâtre de Rue.

Pour ce qui concerne l'offre commerciale, 1 176 399 km ont été parcourus en 2016, grosso modo en accord avec le contrat avec l'Autorité Organisatrice, c'est-à-dire la CABA, qui prévoyait un chiffre de 1 176 054 km.

Deux mots sur les comptes de la STABUS. Avant de vous dire que nous n'avons pas augmenté les tarifs en 2016, ni en 2017 d'ailleurs, je voudrais vous faire un petit point sur le transport des personnes à mobilité réduite qui, en 2016, a progressé de 23,4 %, après une année 2015 qui avait progressé de 36 % et une année 2017 – nous le verrons l'année prochaine – qui tend à nous amener vers une situation stabilisée.

S'agissant des comptes de résultats, nous avons un résultat net comptable positif de 2 423 € en 2016. Nous avons une légère baisse des recettes de vente de tickets ou d'abonnements de 5,15 %. S'agissant du ticket unitaire, là aussi il y a une baisse en nombre de 5,14 %. Par contre, concernant les abonnements – et là c'est l'effet direct de la mise en place de la tarification solidaire –, nous sommes passés de 22 000 abonnés en 2015 à plus de 28 000 en 2016 ; ce qui veut dire qu'il y a plus d'usagers qui prennent les transports.

Concernant la navette, la fréquentation se stabilise d'année en année aux alentours de 200 000 voyages/personnes transportées durant l'année.

Cela m'amène à faire un point sur la restructuration du réseau des transports. Vous avez eu, tous, peu ou prou, des réactions des usagers et des habitants sur le territoire de l'Agglomération. Il faut parler clairement : il y a eu des couacs à la mise en œuvre de la restructuration, ce n'est pas la peine de se le masquer.

Je veux juste vous dire que la STABUS, en dix jours, a mis en place 40 actions rectificatives qui ont permis d'arranger les choses. Nous avons aussi reçu ou physiquement ou téléphoniquement, ou par mails, un certain nombre de demandes et de remarques que je peux classer en trois catégories :

- Les remarques qui demandent beaucoup plus d'informations, et là je veux saluer le professionnalisme des personnels de la STABUS ou de la CABA parce qu'il y a eu aussi des demandes qui ont été envoyées directement au service Transport de la CABA assuré par Sandra NUGOU. Ce sont donc des demandes d'informations parce que, comme il y a un nouveau réseau, des personnes étaient perdues.

- La deuxième chose, c'est que nous avons eu des remarques pertinentes qui ont été prises en compte parce que, quand nous essayons de restructurer un réseau, nous pouvons oublier des choses malgré toutes les concertations que nous pouvons faire.

- Troisième chose. Il y a un certain nombre de remarques que nous n'avons pas prises en compte. Je vais essayer de les imaginer très succinctement. Lorsqu'il s'agit de personnes qui nous interpellent parce que l'arrêt de bus qui, auparavant, était devant chez elles a été déplacé de 200 mètres, il va sans dire que nous ne travaillons que ce qui relève de l'intérêt général, de l'intérêt commun et du travail collectif, et pas du problème individuel parce que le bus ne peut pas faire du porte-à-porte et aller chez tout le monde, soyons clairs. Là, nous ne prenons pas en compte ce genre de remarque.

Nous allons continuer à améliorer les choses. Je fais une petite parenthèse. La restructuration du réseau s'est faite dans de bonnes conditions. La dernière remontait à 2007 ; à cette époque-là, nous avons un partenaire qui s'appelait TRANSDEV, qui est un professionnel du transport, dont le Conseil Communautaire a décidé de se séparer en 2013, et au 1^{er} janvier 2014 est devenue effective la SPL ; il y a eu un petit moment de transition, mais nous avons eu ensuite l'autonomie de la STABUS.

Qui dit se séparer d'un partenaire dit aussi s'équiper de compétences, de logiciels et d'outils qui permettent d'assurer le service. Lorsque nous restructurons un réseau de transport, nous avons besoin de faire ce que l'on appelle du graphingage ; cela consiste en gros à rentrer dans un logiciel les 430 arrêts de bus de la CABA, les horaires et les plages horaires à la minute près sur l'ensemble des circuits. Tout cela, nous avons dû l'externaliser. Cela a été fait avec un certain nombre de critères. Il va sans dire que, lorsque nous faisons un travail de précision comme celui-ci, il y a des couacs que nous allons rattraper. Mais quoi qu'il en soit, des problèmes de circulation nous ont amenés à modifier des horaires ; ce qui fait qu'aujourd'hui, lorsque vous graphiquez le réseau, il en découle tout le roulement du personnel, et notamment des conducteurs ; ce qui fait qu'aujourd'hui nous naviguons à vue parce qu'il faut absolument refaire un graphingage pour y intégrer toutes les modifications que nous avons apportées. L'association AGIR, nous l'avons contactée. Moi, j'ai vu le nouveau président de cette association il y a une dizaine de jours ; le consultant va venir début octobre, et nous prenons l'engagement avec la STABUS qu'à la rentrée scolaire de Toussaint, les choses seront devenues normales. Alors je ne dis pas que les choses seront devenues normales si nous y intégrons les travaux qui ont été évoqués en début de séance ou les modifications de circulation parce qu'effectivement nous avons été surpris au départ ; nous avions prévu 10 minutes entre le Square et le Lycée Jean Monnet pour acheminer les lycéens, et il s'est avéré que nous mettions 20 minutes, et donc effectivement il y a eu des retards. Tout ceci, au fur et à mesure, a été rectifié.

Je terminerai en disant qu'il y a un service public des transports très conséquent sur l'agglomération d'Aurillac, et je voudrais que nous puissions en faire prendre conscience à la population. Je me suis amusé à aller voir les réseaux de villes voisines.

Si on regarde bien, nous avons, sur le territoire de l'agglomération d'Aurillac, 18 lignes + une navette gratuite, pour 53 300 et quelques habitants. Vous allez à Brive-La-Gaillarde : pour 109 000 habitants, 12 lignes + une navette, soit 6 lignes de moins que nous. Vous allez à Tulle : pour 44 000 habitants, 3 lignes + du transport à la demande. Vous allez à Rodez : pour 55 000 habitants, 13 lignes. A Cahors : pour 41 000 habitants, 6 lignes + une navette. Cela veut dire qu'il faut aussi expliquer à la population de la CABA que, depuis le début, le réseau de transports collectifs de notre Agglomération est un réseau conséquent, performant, et qui doit l'être encore plus et prendre en compte les usagers.

Je conclurai en vous disant que ce que nous voulons mettre en œuvre et poursuivre, c'est que ce réseau ait un caractère évolutif pour être très réactif, pouvoir prendre en compte les besoins nouveaux qui émergeront de la population en termes de transport collectif et pouvoir s'y adapter très rapidement. Cela nous obligera, dans un proche avenir, à nous équiper d'un logiciel qui nous permettra d'être complètement autonomes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Pierre. On peut dire que STABUS a une activité intense pour cette rentrée compte tenu de la modification de l'ensemble du réseau. C'est une opération d'une complexité absolue. Je crois qu'il faut que nous nous apprêtions à remodifier en tout état de cause, de façon beaucoup plus rapide que dans le passé, l'offre de transport. De 2007 à 2017, il n'y avait pas eu de modification conséquente. Je prends le pari qu'avant dix ans, nous aurons à restructurer le réseau sans doute parce que je rappelle ce que nous évoquions tout à l'heure, les modes de transport vont évoluer, l'offre de transport collectif peut aussi bouger, et je suis à peu près persuadé qu'avant 2027 nous revisiterons tout cela et que nous prendrons en compte déjà ce que nous avons décidé dans nos documents d'urbanisme soit communaux, soit maintenant au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le lien avec l'offre de transport du Conseil Départemental va être aussi renforcé pour essayer, là aussi, via notamment le PEI, de trouver de l'intermodalité.

Nous avons toujours la difficulté d'avoir des besoins urbains avec une population qui a une façon d'aborder ces questions-là qui ne correspond pas aux contraintes d'une ville. Nous devons jongler avec ces contradictions-là, et avec une taille de population qui est critique pour développer un réseau avec des recettes économiques suffisantes. Vous le savez tous, nous mettons beaucoup d'argent du Budget Général dans le budget de STABUS ; nous sommes à environ 700 000 € de subvention, sans laquelle le réseau des transports ne fonctionnerait pas. Il faut donc qu'effectivement les gens soient conscients que c'est un juste équilibre très difficile à trouver entre la qualité et le niveau du service et le coût pour la Collectivité, et donc pour les personnes qui sont les usagers et les contribuables d'un tel service.

Mais, en tout cas, les comparaisons avec d'autres collectivités nous permettent de nous situer de façon tout à fait correcte sur ce secteur-là.

C'est un rapport. Il n'appelle pas de vote. Nous avons à en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°28. Merci.

Nous passons à la délibération suivante, qui est une des étapes de notre PLUi. Il s'agit du Règlement Local de Publicité intercommunal que Pierre MATHONIER nous présente.

DÉLIBÉRATION N° 29 : URBANISME ET HABITAT – RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Je vais débiter ma présentation par quelques rappels. Vous avez les documents dans les dossiers qui vous ont été distribués.

Tout d'abord, dans le cadre du transfert de la compétence « PLU », je rappelle que c'est la Communauté d'Agglomération qui a reçu la compétence « Règlement Local de Publicité ». Jusqu'à présent, deux communes étaient concernées par ce dispositif : Aurillac et Arpajon. Mais dans le cadre du RLPi nous devons avoir une réflexion globale sur les 25 communes en prenant en compte un certain nombre de paramètres fixés par la loi auxquels nous ne pouvons déroger ou par rapport auxquels nous pouvons simplement être plus exigeants que la loi elle-même.

Ce texte s'applique à la fois sur les publicités extérieures, les enseignes et les pré-enseignes. L'importance d'avoir un RLPi, c'est-à-dire un Règlement Local de Publicité intercommunal, c'est surtout pour nous permettre d'avoir une maîtrise plus pertinente sur les différents dispositifs, de définir des zonages qui nous permettent d'appliquer des règles cohérentes sur l'ensemble du territoire et d'être au plus près des besoins des différents acteurs qui ont recours soit à la publicité, soit aux enseignes, soit aux pré-enseignes.

Tout d'abord, un rappel sur la terminologie.

La publicité, ce sont des espaces sur lesquels sont mentionnées des promotions. Par nature, la publicité est éphémère, contrairement aux enseignes qui, elles, ont vocation à durer dans le temps, enfin nous devons le souhaiter, qui s'inscrivent généralement sur les façades. Enfin, les pré-enseignes sont les outils nécessaires pour signaler dans certains espaces soit la localisation d'entreprises, soit la localisation de services publics.

Le RLPi traite de ces trois documents ou supports d'informations que sont à la fois la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.

Pour ce qui est des publicités et des pré-enseignes, elles sont interdites hors agglomération. C'est un principe général. Cela ne peut être qu'à l'intérieur des espaces dits urbains. Les enseignes sont autorisées par contre sur tous les secteurs, dans et hors agglomération.

Pour ce qui est de la publicité, les publicités scellées au sol et d'une surface jusqu'à 12 mètres carrés sont prévues uniquement dans les communes de plus de 10 000 habitants ; ce qui veut dire que, pour l'Intercommunalité, c'est sur la commune d'Aurillac que ces publicités pourront être installées.

Dans le cadre général de la démarche, nous sommes à l'étape où nous devons débattre – c'est ce que dit la loi – sur les orientations du Règlement Local de Publicité intercommunal. C'est l'objet de la délibération qui vous est soumise aujourd'hui. Sachant que l'objectif c'est de faire adopter à la fin 2018 le Règlement Local de Publicité de toute l'Agglomération.

Dans le cadre de ce RLPi, il a été choisi trois axes permettant de structurer notre réflexion sur ce document.

Le premier axe consiste à avoir une cohérence territoriale et une harmonisation de traitement de la publicité à l'échelle de l'agglomération.

C'est une réflexion que nous devons mener de façon à avoir à la fois sur les axes structurants, sur les zones économiques, sur les ensembles bâtis et paysagers et sur les zones de cœur d'agglomération, les mêmes règles sur l'ensemble de notre Communauté d'Agglomération.

Là, nous pouvons engager une réflexion par exemple sur l'espace de La Sablière ou sur les différentes entrées de ville qui pourraient faire l'objet de publicités et peut-être parfois envahissantes.

Vous avez dans les documents qui vous ont été distribués les 4 zonages que nous pouvons identifier dans le cadre du RLPi :

- Tout d'abord, les axes structurants ou entrées de ville. Ce sera par exemple la RN 122 pour la Sablière.
- Les zones économiques du territoire qui concernent autant Naucelles que le Village d'Entreprises ou la zone industrielle d'Esban.
- Le cœur des agglomérations avec les règles particulières sur les enseignes des différents commerces.
- Enfin, les ensembles bâtis et paysagers.

Sur le RLPi, il conviendra, en respectant ces règles de cohérence territoriale et d'harmonisation de traitement, d'avoir un Règlement Local de Publicité qui permette de répondre à cette harmonisation.

Deuxième axe ou proposition d'orientation : anticiper les projets d'envergure, et notamment réfléchir sur les entrées de ville, les traversées des bourgs existants, tout en garantissant l'expression et la lisibilité des entreprises.

Le premier point dans cet axe consiste à anticiper les projets d'envergure.

Un certain nombre de projets vous sont indiqués, sur lesquels nous devons réfléchir. J'ai parlé de la RN 122 puisque, sur la Zone de La Sablière, il y aura nécessairement à la fois des enseignes, des pré-enseignes et probablement des publicités. Il faut donc veiller à réfléchir déjà sur ces axes qui ne sont pas aujourd'hui directement concernés, mais qui vont le devenir.

Nous devons intégrer aussi la réflexion sur le contournement Ouest d'Aurillac qui devrait permettre la jonction entre La Sablière et les Quatre Chemins.

Nous devons réfléchir à des installations de surfaces commerciales, notamment sur la commune d'Aurillac, précisément sur le secteur de l'hippodrome où un terrain pourrait faire l'objet d'une opération commerciale.

Enfin, nous devons réfléchir aussi sur le projet intermodal sur le secteur de la Gare, qui doit veiller à avoir une parfaite cohérence paysagère.

Deuxième type de réflexion sur cet axe, c'est améliorer les entrées de villes et les traversées de bourgs existantes.

La réflexion, c'est à la fois :

- d'interdire sur les giratoires les bandeaux publicitaires qui se révèlent envahissants aujourd'hui ;
- de proposer de baisser la taille des panneaux publicitaires (cela concerne plus particulièrement Aurillac et partiellement Arpajon-sur-Cère), de les passer de 12 m² à une taille plus réduite ;
- de veiller à la non prolifération des dispositifs publicitaires, notamment sur le domaine privé, ainsi que des dispositifs numériques que vous avez pu constater, qui sont parfois très agressifs visuellement et qui peuvent constituer des signalisations dangereuses pour les conducteurs, particulièrement à la tombée de la nuit ;
- de réduire le nombre de panneaux publicitaires de façon à assurer l'esthétique des villes ;
- de réfléchir à une transition optimisée entre les communes périphériques et la Ville d'Aurillac puisque la Ville d'Aurillac est la seule à avoir plus de 10 000 habitants et à pouvoir avoir des panneaux publicitaires fixes et scellés au sol.

Sur les projets d'entrées de ville, le troisième point consiste à garantir l'expression et la lisibilité des entreprises.

Vous sont indiquées dans le document un certain nombre de propositions ou de possibilités de réflexion sur la signalisation que nous devons avoir dans les zones, notamment économiques, pour que les entreprises puissent être identifiées afin que les transporteurs et les clients de ces entreprises puissent facilement trouver à l'entrée des zones la liste des entreprises présentes sur une zone économique, sans pour autant les inciter à mettre des panneaux d'une taille beaucoup plus conséquente. Une harmonisation de la présentation permettrait d'avoir une esthétique sur les pré-enseignes, notamment des zones dites « zones économiques ».

Le troisième axe, ce serait de travailler sur la qualité paysagère.

Le premier point consiste en une réflexion sur les cônes de vue pour éviter que des dispositifs perturbent la lisibilité. Sur les documents qui vous ont été distribués, il y a la photo d'un panneau de 9 m² qui est situé juste au-dessus de la Gare. Le RLPi envisage d'interdire sur le secteur de la Gare des panneaux de ce type qui nuisent à la lisibilité des informations et qui constituent un obstacle sur le parcours urbain.

Pour valoriser la qualité paysagère, le RLPi vise à préserver la Trame Verte et Bleue, de façon à ne pas avoir de prolifération intempestive de ce genre de dispositif.

Il faut quand même noter que la taxe sur les enseignes (TLPE) a permis de réduire très fortement les enseignes et pré-enseignes présentes aujourd'hui sur la ville d'Aurillac. Nous voyons que cela a eu un effet très fort sur le nombre et la taille des enseignes et pré-enseignes puisque, par exemple, les concessions automobiles ont fortement réduit leurs panneaux d'enseigne pour réduire le poids de la taxe, et de ce fait cela a eu un enchaînement vertueux puisque nous avons actuellement une forte diminution de ces enseignes et pré-enseignes.

Deuxième point. Sur le patrimoine architectural, il va y avoir des zones sur lesquelles nous aurons une interdiction complète, notamment pour la commune d'Aurillac dans le secteur de l'AVAP, au niveau de l'hyper centre, en centre ville, où il n'y aura aucune publicité ; elles seront toutes interdites. Par contre, il y aura des règles particulières sur les chevalets qui permettent aujourd'hui à certains commerces d'affirmer leur présence commerciale.

Enfin, sur le tissu bâti existant, des règles plus strictes seront mises en place sur l'installation des panneaux publicitaires apposés sur les façades des différentes maisons avec des règles de distance et de mitoyenneté.

Voilà donc les grands axes sur lesquels le RLPi va être bâti.

L'étape suivante, mais qui a déjà partiellement été réalisée, c'est la rencontre des personnes publiques associées et surtout des annonceurs qui sont présents sur le territoire, qui doivent nous livrer leur avis sur ces principes de construction de notre RLPi et qui nous feront part de leurs observations.

Le bilan de la concertation devrait nous permettre d'ouvrir à l'enquête publique le RLPi lui-même, et à l'issue de cette enquête publique il y aura, fin 2018, une approbation – nous l'espérons – de ce Règlement Local de Publicité.

Voilà les différents axes de construction sur lesquels nous avons souhaité bâtir ce Règlement Local de Publicité intercommunal.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il s'agit d'un débat. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Quand j'ai lu cette délibération, je n'arrivais pas à comprendre ce qu'il fallait examiner puisque vous nous demandez de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité et donc d'arrêter les trois orientations : l'orientation 1, l'orientation 2 et l'orientation 3.

Ce sont des orientations – je le dis comme je le pense – relativement banales parce que, sur le fait de dire « avoir une cohérence territoriale et une harmonisation du traitement de la publicité à l'échelle de l'agglomération », « anticiper les projets d'envergure et améliorer les entrées de villes, les traversées de bourgs existantes tout en garantissant l'expression et la lisibilité des entreprises » et « préserver et valoriser la qualité paysagère et urbaine des différentes agglomérations », je n'ose pas imaginer que quelqu'un soit contre de telles orientations.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. Nous les avons d'ailleurs votées à l'unanimité.

M. MOINS.- Je pense donc que nous sommes tous effectivement sur ces orientations-là. Après, une question se pose. Derrière ces orientations, il y a une sorte de check-list avec des idées. La question est donc la suivante : est-ce que nous approuvons – mais je ne crois pas que ce soit cela – ces idées-là ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non. C'est un débat.

M. MOINS.- Puisqu'en réalité, si j'ai bien compris, il va y avoir une consultation. En réalité, après cette consultation, je pense que cela va revenir avec de nouveaux projets, peut-être des orientations nouvelles, peut-être des idées aussi en Commission Urbanisme qui seront présentées, et il y aura un travail qui sera peut-être fait à ce moment-là et ainsi nous aurons un document définitif qui fera l'objet d'un débat. Est-ce que c'est bien cela qu'il fallait comprendre ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous répondre parce qu'effectivement cela, c'est l'aboutissement du travail de la Commission Urbanisme sur ce sujet-là. Les orientations, elles ont été retenues par nous tous lorsque nous avons lancé le PLUi.

Nous sommes à la phase intermédiaire. La phase finale, c'est un règlement qui est extrêmement précis avec des tailles et des couleurs selon les dispositifs. C'est ce règlement que nous aurons à adopter en Conseil Communautaire et qui, lorsqu'on le lit, est très juridique ; c'est-à-dire que l'on y empile des règles, des tailles et des contraintes. L'idée du législateur a donc été de dire : il faut qu'il y ait un débat sur les intentions. Alors c'est quelquefois un peu fumeux ou bateau, on prend les mots que l'on veut, mais il est vrai que c'est une difficulté pour nous dans la mesure où d'abord nous avons un territoire qui est particulier avec une zone urbaine et une zone rurale. Souvenez-vous, nous avons décidé ensemble de faire un RLP intercommunal dans la volonté de simplifier tout cela, et nous nous sommes rendus compte, par exemple, que sur la zone agglomérée, la législation compliquait les choses puisque nous ne pouvions pas, alors que c'était le cas dans le règlement précédent, avoir une cohérence entre Aurillac et Arpajon puisqu'Arpajon fait moins de 10 000 habitants, et donc les règles qui s'appliquent pour les communes de moins de 10 000 habitants sont beaucoup plus strictes que celles qui s'appliquent à la Ville d'Aurillac et aux communes de plus de 10 000 habitants. Nous nous sommes donc trouvés tout de suite confrontés à cette difficulté-là qui transparaît un petit peu dans les documents. Cela, c'est le premier point.

Deuxième point. Pour la quasi-totalité des autres communes, nous avons retenu l'idée de le faire en Intercommunalité parce qu'il y a malgré tout des sites touristiques et un certain nombre de communes qui sont traversées par des routes nationales qui peuvent être impactées par la publicité.

Tout cela, nous avons essayé de le retravailler dans ce domaine-là avec l'arrière-plan qui est une réglementation nationale, qui vise à la réduction globale – c'est cela qu'il faut retenir peut-être à ce stade-là – des surfaces de publicité en zone rurale comme en zone urbaine, et la décision importante – elle est peut-être passée un peu inaperçue – c'est qu'il n'y aura plus de panneaux 4 x 3 dans la ville d'Aurillac avec ce règlement. Tous les panneaux sont réduits.

C'est quand même une décision importante. Mais toutes ces décisions-là, il faut les prendre avec beaucoup de mesure parce que, derrière, la dépose c'est effectivement un plus en termes d'environnement ; mais il y a une dimension économique à la fois pour les afficheurs, pour les annonceurs qui sont nos commerçants et nos entreprises, parfois pour des particuliers qui ont des dispositifs chez eux, et les dispositifs qui sont sur les murs ou dans les enclos créent un revenu complémentaire qui permet de payer une partie des impôts locaux. Tout cela représente un ensemble. Il y a des enjeux économiques globaux forts. Si nous faisons le total des chiffres d'affaires des publicitaires, nous nous rendons compte qu'il y a vraiment des enjeux.

L'autre élément, c'est que, là aussi, nous sommes un peu à la croisée des chemins par rapport à la modernisation des moyens de publicité ; c'est-à-dire que les balais qui permettent d'afficher les affichages papier sur les 4 x 3, c'est en train de disparaître complètement. Nous sommes tous sur d'autres modes de publicité, que ce soit par internet ou par différents autres supports. Donc, là aussi, je pense que le règlement national va très vite dater puisqu'il y a d'autres façons aujourd'hui de faire de la publicité et de faire de l'information. Mais il n'en reste pas moins qu'il y a des points – et je pense notamment aux communes rurales où il y a un certain nombre d'ateliers d'artisans – qui vont nécessiter malgré tout de maintenir une information qui s'appelle non pas de la publicité, mais des Systèmes d'information locale, les fameux SIL, qui, eux, permettent de mettre de l'information dans les communes rurales sans contrevenir à la réglementation.

C'est l'ajustement de tout cela qui nous amène à cette première phase qui est la phase d'orientation et d'objectifs. Mais il est vrai qu'en matière de publicité, nous restons bien sur des bonnes intentions. Je ne sais pas si cela répond à vos interrogations.

M. MOINS.- Nous nous arrêtons donc uniquement pour l'instant aux trois orientations qui sont listées.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument.

M. MOINS.- Et nous verrons, à l'issue des débats, quelles seront les réglementations précises qui seront mises en place et, dès lors, les conséquences pour la totalité des communes. J'allais dire que les maires des communes les plus petites feraient bien d'y faire attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait. Sachant que le règlement national existe déjà. Si vous avez des amis qui sont le long de la route nationale 122, ils ont reçu, un certain nombre d'entre eux, un document de la DDT leur disant que leurs panneaux n'étaient pas réglementaires et que les amendes allaient arriver s'ils ne déposaient pas les panneaux. Sur l'ensemble du parcours, au moins de Maurs jusqu'à Aurillac, je ne sais pas si c'est remonté sur Vic-sur-Cère, toutes les personnes qui ont des panneaux ont été saisies d'un courrier de la DDT pour qu'elles se mettent en conformité. Reste à savoir quelle sera la sévérité des Services de l'État parce que c'est déjà, aujourd'hui, des choses qui sont réglementées.

Nous n'avons pas à prendre de décision. Il s'agit d'un débat simplement. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous prenons acte du débat.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 29.

Nous passons aux délibérations qui concernent un certain nombre de représentations. Vous allez pouvoir constater que nous vous proposons des modifications qui sont toutes d'abord à la marge et liées à des changements au niveau des Élus : le départ de Jacques MÉZARD de la présidence, le départ de Josiane COSTES, le retrait de Georges JUILLARD, des modifications des délégations des Vice-Présidents.

Nous avons essayé de réharmoniser tout cela et de faire en sorte que chaque Vice-Président notamment soit dans les instances qui sont de son ressort, et comme il y a eu quelques modifications, cela entraîne une nouvelle répartition. Je vais vous donner lecture rapide de ces éléments-là.

DÉLIBÉRATION N°30 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CABA DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la première délibération, je parle sous le contrôle strict de Sandra, nous n'avons pas à utiliser nos boîtiers. Les boîtiers seront à utiliser pour certaines délibérations suivantes.

Pour la délibération n°30, nous vous proposons un certain nombre de désignations.

Pour le Conseil d'Administration d'Accent Jeunes, nous vous proposons Michelle LABLANQUIE qui y siégeait déjà et Alain COUDON en remplacement de Marie-Pierre LOURS.

Pour l'ADEPA, il n'y a pas de changement.

Pour l'AFAPCA, il n'y a pas de changement.

Pour l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires », nous proposons Jean-Paul NICOLAS à l'Assemblée Générale, en remplacement de Jacques MÉZARD, et moi-même au Conseil d'Administration.

Pour l'Association « ÉCLAT », je remplacerai Jacques MÉZARD au Conseil d'Administration. Par ailleurs, il n'y a pas de changement, Jacques MÉZARD restant à l'Assemblée Générale.

Pour l'Association « Maison des Volcans », il n'y a pas de changement.

Pour l'Association Club des Utilisateurs du Système Tobias et Orphée (c'est le logiciel de la Médiathèque), ce serait Géraud MARCASTEL qui remplacerait Jean-Paul NICOLAS.

Pour l'Association d'Insertion Oxygène : pas de changement.

Pour l'Association « Les Jardins de Laroquevieille », c'est Alain COUDON qui remplacerait Marie-Pierre LOURS au Conseil d'Administration et il y aurait toujours également Philippe MAURS et Jean-Louis PRAX.

Pour l'Association des Ludothèques Françaises, là également Géraud MARCASTEL remplacerait Josiane COSTES.

Pour l'Association des Maires du Cantal, nous avons deux représentations possibles à l'Association des Maires du Cantal. C'est ainsi que sont rédigés les statuts de l'association ; ce n'est pas très explicite, mais nous avons échangé avec Christian MONTIN, nous sommes d'accord sur l'interprétation. Nous avons la CABA qui est membre de droit, et donc le Président de la CABA est membre de droit à ce titre, et nous avons les EPCI qui ont aussi une représentation de droit, et donc il y a un deuxième représentant que nous pouvons désigner, et nous vous proposons Daniel FABRE.

Pour l'Association pour la Mesure de la Pollution Atmosphérique de l'Auvergne, nous avons comme représentant Philippe GRANIER. Sans changement.

Pour l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque, nous proposons Géraud MARCASTEL qui remplace Jean-Paul NICOLAS.

Pour Bois Énergie 15, c'est Philippe GRANIER qui me remplacerait en représentation au Conseil d'Administration.

Pour le Centre Social ALC Hélitas, il n'y a pas de changement, notre représentant est Roland CORNET.

Pour le Centre Social de Marmiers, c'est Alain COUDON qui remplacerait Marie-Pierre LOURS.

Pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, il n'y a pas de changement, notre représentant est Catherine AMALRIC.

Je passe aux représentations dans les collèges.
Sur le Collège Jeanne de la Treilhe, il n'y a pas de changement.

Sur le Collège Jules Ferry, Anne SOULA remplacerait Josiane COSTES.

Sur le Collège La Jordanne, pas de changement.

Sur le Collège La Ponétie, pas de changement.

Pour le Comité de Gestion de l'Aérodrome d'Aurillac Tronquières, pas de changement.

Pour le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, c'est Frédéric GODBARGE qui me remplacerait au Conseil d'Administration pour peu de temps puisque le CLAJ et le Foyer des Jeunes Travailleurs sont en phase de fusion, et donc Frédéric GODBARGE assistera à la fusion.

Pour le Comité Régional de l'Habitat, c'est Pierre MATHONIER qui me remplacera.

Pour le Comité Régional du Tourisme, notre représentant est Xavier DALL'AGNOL. Pas de changement.

Pour le Comité Régional des Transports, il n'y a pas de changement. Le titulaire est Jean-Pierre ROUME, et la suppléante est Valérie BENECH.

Pour le Comité Responsable du 7^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, Anne SOULA me remplacera.

Pour la Commission Consultative Paritaire issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, il n'y a pas de changements. Nous avons deux représentants à cette instance : Philippe GRANIER et Alain BRUNEAU.

Pour la Commission de suivi de site (installations classées) : pas de changement pour le collège « Exploitant ».

Pour la Commission Départementale des Risques Majeurs, là nous vous proposons Jean-Pierre ASTRUC qui me remplacerait et Gérard PRADAL qui remplacerait Georges JUILLARD.

Pour la Commission Départementale et Régionale des Transports : pas de changement.

Pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, je remplacerai Jacques MÉZARD.

Pour la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, pas de changement.

Pour la Commission Mixte Communauté d'Agglomération/Conseil Départemental pour les Transports Urbains : sans changement.

Pour la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire, Christian POULHES est confirmé comme notre représentant.

Pour le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Jean-Pierre ROUME y siège en tant que titulaire, et Valérie BENECH en tant que suppléante.

Pour le Comité Départemental de l'Habitat, Pierre MATHONIER me remplace.

Pour le Comité d'Orientation Stratégique de Clermont Université, Géraud MARCASTEL remplace Josiane COSTES.

Pour le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Aurillac : sans changement.

Pour l'EREA : pas de changement.

Pour le Groupe d'Action Locale du Pays d'Aurillac et Leader +, je remplace Jacques MÉZARD dans les 5 administrateurs titulaires.

Pour le Groupement des Autorités Responsables de Transport : pas de changement.

Pour Initiative Cantal : pas de changement.

Pour le Conseil d'Administration du LE.G.T. Jean Monnet et Jean Mermoz, Philippe MAURS remplacerait Josiane COSTES et Jean-Pierre ASTRUC remplacerait Philippe MAURS. Philippe MAURS était suppléant, il passe titulaire, et Jean-Pierre ASTRUC devient suppléant.

Pour le Conseil d'Administration du L.E.P. Raymond Cortat : pas de changement.

Pour le Conseil d'Administration du Lycée Émile Duclaux : pas de changement.

Pour Logisens, Pierre MATHONIER me remplacera au Conseil d'Administration.

Pour la Mission Locale pour l'Arrondissement d'Aurillac, je remplace Marie-Pierre LOURS et Christophe PESTRINAUX remplace Pierre MATHONIER.

Pour le Pôle Fromager AOP Massif Central, Christophe PESTRINAUX remplace Pierre MATHONIER.

Pour le Pôle de Recherche Enseignement Supérieur Clermont Université, Géraud MARCASTEL remplace Josiane COSTES.

Pour la Régie « Auvergne Numérique » : pas de changement.

Pour le Réseau de Villes « Estelle », il y a beaucoup de changements pour quelque chose qui ne vit quasiment plus :

Je remplace Jacques MÉZARD au Bureau.

Au Conseil d'Administration, Christophe PESTRINAUX remplace Pierre MATHONIER et je remplace Jacques MÉZARD

Au niveau des administratifs, c'est Nathalie BLANC qui remplace Mme MONESTIER.

Pour ce qui est de l'Assemblée Générale, nous actons le départ d'Alain CALMETTE, de Josiane COSTES, de Georges JUILLARD et de Jacques MÉZARD et l'arrivée triomphante d'Alain COUDON, Roland CORNET, Christophe PESTRINAUX et Christian POULHES.

Pour le Conseil d'Administration de la SA HLM Interrégionale Polygone, Frédéric GODBARGE me remplace.

Pour SOLIHA Cantal, Pierre MATHONIER me remplace.

Voilà les propositions que nous vous faisons après échange et décision en Bureau. Y a-t-il des remarques ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, il n'y a pas de représentant de la CABA à Logisens. Il y a un maire qui est le Maire d'Arpajon, qui est une personne qualifiée et qui est choisie par le Département comme personne qualifiée, ainsi que d'ailleurs le Maire de Mauriac. Il n'y a pas de représentant de la CABA. C'est-à-dire que vous pouvez, en qualité de Maire, rester membre du Conseil d'Administration de Logisens, mais vous ne pouvez pas proposer un membre de la CABA au Conseil d'Administration de Logisens. C'est une erreur technique.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, sans doute.

Nous réservons ce point. Nous verrons comment nous le traitons.

M. MOINS.- Deuxième point. Je note quand même qu'il n'y a pas beaucoup d'ouverture à d'autres élus qu'à des élus qui siègent au Bureau, Monsieur le Président. J'avais déjà fait part d'un certain nombre de réserves lors de la nomination des différents Vice-Présidents. Je regrette encore une fois l'absence d'ouverture, mais c'est ainsi.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. C'est dans la lignée de ce que nous avons fait, c'est du poste à poste effectivement dans la continuité avec les éléments précédents, et les remplacements ont été faits par les gens qui ont été désignés à nouveau.

Mais je prends en compte la remarque technique sur Logisens. Il faut que nous regardions comment nous pouvons traiter cela. Mais j'ai un doute pourtant parce qu'il me semble que nous avons passé cela en Conseil Communautaire.

M. MOINS.- C'est le choix du Département. C'est le Département qui fait la proposition, ce n'est pas la CABA qui fait une proposition.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est à vérifier.

Madame GINEZ, vous avez la parole.

Mme GINEZ.- Juste une petite précision sur la notion de Conseil Départemental de l'Habitat. Est-ce que c'est une instance qui a encore une assise départementale ou est-ce que cela se rattache au niveau régional ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une bonne question.

Mme GINEZ.- Je m'interroge parce qu'il me semble que les Conseils Départementaux de l'Habitat ont disparu et qu'il s'agit d'instances régionales.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui expliquerait peut-être qu'il ne se soit jamais réuni dans les trois ans.

Mme GINEZ.- Puisque nous avons un Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. Il y a un Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui lui se réunit maintenant à Lyon ; ce qui est un peu compliqué.

Mme GINEZ.- Oui, il se réunit à Lyon ou à Saint-Etienne.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil Départemental, nous l'avons toujours dans la liste. L'avis de décès ne nous étant pas parvenu, nous l'avons maintenu. Mais, effectivement, il y a peut-être un organisme qui a disparu.

Mme GINEZ.- Il convient de vérifier cela pour voir si effectivement il y a une représentation au niveau régional, parce que peut-être que la Communauté d'Agglomération peut garder sa présence.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous faisons ces deux réserves. Y en a-t-il d'autres ? Il est possible qu'il y ait d'autres imprécisions. Cela fait beaucoup de choses à traiter. Pas d'autres erreurs ou d'autres incompréhensions ? Non. Nous réservons ces deux points-là.

Une fois ces deux points réservés, puis-je mettre la délibération aux voix ? Oui.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie parce que l'exercice est toujours un peu délicat.

DÉLIBÉRATION N° 31 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AURILLAC DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 31 qui porte sur la désignation de nouveaux représentants de la CABA au sein de la SPL Aurillac Développement.

Nous vous proposons de remplacer Jacques MÉZARD par Michel ROUSSY au niveau des représentants du Conseil Communautaire.

Il n'est pas nécessaire de recourir au vote électronique là non plus. Y a-t-il des questions ? Non. Je peux mettre aux voix la délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION N° 32 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEBA 15

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n° 32 concerne la désignation de nouveaux représentants de la CABA au sein de la Société d'Économie Mixte SEBA 15.

La proposition est que Christophe PESTRINAUX remplace Jacques MÉZARD. Nous désignons donc Christophe PESTRINAUX en qualité de titulaire et moi-même en qualité de suppléant pour siéger aux assemblées générales.

Pas de problème particulier ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION N° 33 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération n° 33. C'est là que nous allons commencer à utiliser le vote électronique pour la désignation de nouveaux représentants de la CABA au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie.

Nous avons une seule modification que nous vous proposons, qui est l'élection en délégué titulaire de Frédéric GODBARGE en remplacement de Josiane COSTES et l'élection de Géraud MARCASTEL en remplacement de Georges JUILLARD en qualité de délégué suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Nous sommes habitués au système de vote électronique, nous n'avons pas besoin de démonstration. A vos boîtiers.

Pour l'élection du délégué titulaire, nous avons donc un candidat : M. GODBARGE. Si vous souhaitez voter pour M. GODBARGE, vous appuyez sur 1. Si vous souhaitez vous abstenir, vous appuyez sur 2. Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillers et Conseillères Communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du vote :

M. GODBARGE : 63 voix.

Abstentions : 4.

M. GODBARGE est élu.

Toujours pour le SCoT, nous votons pour le suppléant. Y a-t-il des candidatures autres que celle de Géraud MARCASTEL ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillers et Conseillères Communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du vote :

M. MARCASTEL : 64 voix.

Abstentions : 3.

M. MARCASTEL est élu.

DÉLIBÉRATION N° 34 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SMOCE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n° 34 porte sur la désignation de nouveaux représentants de la CABA au sein du Syndicat Mixte du SMOCE. Là aussi, pour simplifier les choses, nous avons la candidature de Jacques MÉZARD en tant que titulaire.

Y a-t-il une autre candidature ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillers et Conseillères Communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du vote :

M. MÉZARD : 53 voix.

Abstentions : 14.

M. Jacques MÉZARD est donc élu.

Nous proposons en qualité de délégué suppléant Georges JUILLARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillers et Conseillères Communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du vote :

M. JUILLARD : 59 voix.

Abstentions : 8.

M. Georges JUILLARD est donc élu délégué suppléant.

DÉLIBÉRATION N°35 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES MARCHÉS ET DÉTERMINATION DE LEUR CADRE DE COMPÉTENCE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons aux désignations pour la Commission d'Appel d'Offres qui est une commission importante. Nous vous proposons là aussi des changements nécessités par le départ de Josiane COSTES et de Georges JUILLARD. Nous vous proposons, en remplacement de Josiane COSTES, Alain BRUNEAU qui est sur un secteur qui est très friand de marchés publics, et Daniel PAPON qui était suppléant de Georges JUILLARD passerait titulaire, et nous vous proposons Bernard TIBLE en tant que suppléant à la Commission d'Appel d'Offres. C'est un scrutin de liste. Y a-t-il une liste nouvelle de candidats pour la Commission d'Appel d'Offres ? Je vous rappelle qu'elle doit être constituée de 5 titulaires et de 5 suppléants. Nous pouvons procéder à une interruption de séance si nécessaire.

M. PRADAL.- Elle peut être déposée avant quand ?

M. LE PRÉSIDENT.- Cela peut être présenté sur table, Monsieur le Maire de Labrousse.

Pas d'autres listes. Nous pouvons voter sur la liste proposée.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillers et Conseillères Communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du vote :

Pour la liste A proposée : 62 voix.

Abstentions : 5.

La liste A est élue.

DÉLIBÉRATION N°36 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons procéder par vote à main levée pour une modification dans la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Nous vous proposons la liste suivante qui comporte :

- En membres titulaires : Jean-Pierre ASTRUC, Alain BRUNEAU, Alain COUDON, Bernadette GINEZ et Daniel PAPON

- En membres suppléants : Patricia BENITO, Serge CHAUSI, Daniel FABRE, Jean-Antoine MOINS et Bernard TIBLE.

Y a-t-il d'autres listes ? Non, il n'y a pas d'autres listes.

Je mets donc la liste proposée aux voix.

Y a-t-il des gens qui votent contre ? Non.

Y a-t-il des gens qui s'abstiennent ? Non.

Cette liste est élue. La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°37 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n°37 porte sur une modification de la composition de la Commission de Délégation de Service Public.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose la liste A qui comporte :

- en membres titulaires : Jean-Pierre ASTRUC, Alain BRUNEAU, Alain COUDON, Bernadette GINEZ et Daniel PAPON.

- en membres suppléants : Patricia BENITO, Serge CHAUSI, Daniel FABRE, Jean-Antoine MOINS et Bernard TIBLE.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillers et Conseillères Communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat du vote :

Pour la liste A proposée : 65 voix.

Abstentions : 2.

La liste A est élue.

DÉLIBÉRATION N°38 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n°38 porte sur une modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap.

J'en assurerai la représentation en tant que Président en remplacement de Jacques MÉZARD, Alain COUDON serait suppléant.

Par ailleurs, nous vous proposons une modification par rapport aux noms que vous avez sur votre document : Jean-Pierre ROUME se retirerait au profit de Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC.

Nous aurions donc la liste suivante :

Membres titulaires :

Président : Michel ROUSSY
Serge CHAUSI
Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC
Valérie BENECH
Patricia BENITO
Roland CORNET

Membres suppléants :

Président délégué : Alain COUDON
Christelle CHASTEL
Bernadette GINEZ
Christian GASTON
Bernard TIBLE
Nathalie GARDES

Nous pouvons voter à main levée. Y a-t-il des remarques ? Non.
Y a-t-il des votes contre ? Non.
Y a-t-il des abstentions ? Non.
La délibération n°38 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 26 juin 2017**

Vous avez eu le compte rendu des décisions. Pas de remarques particulières ? Non.
Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Y a-t-il des questions diverses ? Non. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 23 h)
